

Université du Québec à Trois-Rivières

**Mémoire adressé**

**à la**

**Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité  
et le financement des universités**

6 février 2004

## **RÉSUMÉ**

### **Mémoire adressé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités**

**par  
l'Université du Québec à Trois-Rivières**

Nous mettons en lumière dans notre mémoire des tendances fortes qui modifient le rapport de la société au savoir. Le Québec a eu raison de miser sur le renforcement de son réseau universitaire. Nos sociétés évoluent dans une économie du savoir à grande échelle et, on le voit, des progrès considérables ont été accomplis par les universités québécoises au cours des dernières décennies, en haussant le niveau de scolarisation de la population québécoise et en étoffant significativement la capacité de recherche du Québec.

Face aux nouvelles perspectives qui se dessinent, face aux espoirs des jeunes et au besoin d'innovation de la société, les universités sont appelées à prendre une grande place. Plus que jamais il faudra les soutenir. Nous soulignons en particulier tout le changement et l'adaptation auxquels répondent les universités face à l'intégration de plus en plus poussée des technologies, face à la complexification du travail, face à l'internationalisation de la formation, face à la professionnalisation des savoirs ou encore à l'expertise et aux spécialisations qu'il faut développer pour mieux soutenir toutes les régions du Québec dans les secteurs de développement stratégique qu'elles se donnent.

Mais du point de vue plus spécifique de notre Université et de sa situation en région, nous cernons également des questions cruciales pour son développement futur. Nous évoquons le phénomène d'accroissement de la disparité entre les universités ainsi que celui de la baisse démographique en région, deux phénomènes qui demandent à l'UQTR un réexamen de ses forces et de la portée de ses activités en contexte de grande concurrence interuniversitaire. Nous indiquons aussi une avenue que l'UQTR examine avec grand sérieux et qui s'appuie sur l'analyse d'un comité international d'experts qu'elle a consulté dans le cadre de son processus de planification stratégique pour les prochaines années. Il s'agit pour elle de renforcer sa personnalité et ses différences autour des secteurs où elle démontre un réel leadership au Québec, comme c'est le cas par exemple dans les approches de formation non traditionnelles en santé, dans les formations professionnelles ou encore dans des créneaux de recherche distinctifs qui présentent beaucoup d'avenir pour sa région et pour le Québec, comme les PME, l'hydrogène, les pâtes et papiers, les études québécoises et l'étude des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent.

Ramenées sous l'angle du financement des universités, ces questions nous amènent à soumettre à la réflexion de la Commission parlementaire des orientations que nous résumons en cinq points comme suit :

- i. nous considérons que l'orientation qui a été donnée en l'année 2000 à la formule de financement des universités s'inscrit dans l'esprit de renouveau qu'exige le contexte actuel, attendu cependant qu'on puisse apporter des ajustements pour renforcer positivement la diversité des universités et contrer les effets de disparité. Dans le sens des travaux engagés entre la CRÉPUQ et le Ministère, nous préconisons que les subventions soient établies sur la base d'un coût moyen d'EEETP différencié entre les

universités de grande taille et celles de plus petite taille. Dans le même sens, les mesures compensatoires déjà prévues dans la formule de financement pour tenir compte de la situation géographique et du facteur d'éloignement des universités en région doivent être maintenues et renforcées en ce qui concerne notre Université, et leur mode de répartition doit être mis à jour en fonction de la réalité d'aujourd'hui des universités en région. Une autre dimension non moins importante est celle de renforcer la capacité des universités en région d'accompagner leur milieu dans leur développement. Alors que les attentes du milieu sont croissantes et de plus en plus diversifiées, il devient urgent de remédier à l'absence de financement de la fonction des services à la collectivité, qui n'a jamais été prise en compte par le Ministère comme c'est le cas pour les deux autres fonctions que sont l'enseignement et la recherche.

- ii. nous faisons nôtre la position de la CRÉPUQ à l'égard du sous-financement des universités québécoises et de la nécessité de combler le rattrapage de 375 M\$ qui les séparent des autres universités canadiennes. Sur la question plus spécifique des droits de scolarité, dont le dégel est vu par certains comme une hypothèse de solution à ce problème, nous tenons à réitérer qu'il s'agit là d'un choix de société et que c'est donc au Gouvernement de déterminer si ce choix est toujours légitime. Le rattrapage financier des universités québécoises n'en est pas moins essentiel et toutes les avenues pertinentes devront être examinées. La CRÉPUQ en suggère quelques-unes, comme par exemple l'indexation annuelle des droits de scolarité ou leur modulation en fonction des secteurs de formation. On doit en outre continuer de se préoccuper de la situation économique des étudiantes et des étudiants, et nous préconisons un renforcement des prêts et bourses, particulièrement pour les étudiants qui choisissent d'étudier en région. Enfin, l'UQTR appuie l'instauration d'une politique de frais afférents uniforme dans les universités;
- iii. nous réitérons l'importance d'assurer aux universités un cadre financier stable et durable, afin que les choix de développement stratégique qui s'imposent à elles puissent être menés sur un horizon fiable, et nous nous permettons d'insister sur la nécessité que soit poursuivi et renforcé le réinvestissement dans les universités tout comme dans les conseils subventionnaires dont dépend le développement de la recherche universitaire;
- iv. en réponse à la question # 18 du document de consultation soumis par la Commission relativement aux mécanismes d'échange entre l'État et les universités, nous réitérons toute l'importance d'un dialogue constant, renforcé et personnalisé entre le ministère de l'Éducation et chacun des établissements. L'UQTR aborde une période hautement stratégique pour son avenir. Si elle veut assurer sa viabilité et son développement à long terme, elle doit savoir changer son approche et mieux se différencier par rapport à la concurrence. Nous sommes ici au cœur du défi d'accessibilité et de qualité qui a été confié à l'UQTR et il nous apparaît donc très important qu'une telle démarche stratégique, qui appelle des objectifs structurants à long terme, soit non seulement prise en compte et soutenue dans un éventuel réinvestissement à l'endroit de l'UQTR, mais aussi qu'elle repose sur un dialogue avec le ministère de l'Éducation. À l'image du modèle des universités françaises, qui établissent avec leur Gouvernement une entente réciproque de développement, tenant compte de leurs orientations, de leur complémentarité et également du financement, nous souhaitons qu'en lieu et place des contrats de performance, le Ministère et les universités se dotent de telles *ententes de développement*, davantage axées sur la prospective. Le réinvestissement viendrait en favoriser la réalisation. Une telle entente pourrait être établie sur une période de cinq ans,

ce qui assure une base de soutien stable pour la réalisation d'une planification stratégique;

- v. il nous apparaît nécessaire que soient préservés les acquis en ce qui concerne le financement de la formation continue créditée et celui des étudiants étrangers. Dans ce dernier cas, nous préconisons également un retour dans les universités d'une partie de la majoration des frais de scolarité perçue par le Ministère, et cela, afin de mieux soutenir les services d'accueil et d'intégration à l'endroit des étudiants étrangers.

## **Présentation de l'auteur du mémoire**

**1. Auteur :** Université du Québec à Trois-Rivières

**2. Adresse :** 3351 boulevard des Forges  
C.P. 500  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H7

### **3. Présentation :**

Fondée le 19 mars 1969 dans la foulée de la création du réseau de l'Université du Québec, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) est fortement identifiée au développement des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Elle assume une vocation de formation, de recherche et de services à la collectivité couvrant la plupart des grands domaines du savoir. Elle accueille annuellement 10 000 étudiants qui proviennent d'un peu partout au Québec et de l'étranger, et dont une proportion de 15% est aux études de cycles supérieurs. Son réseau de diplômés avoisine les 50 000.

### **4. Membres de la Direction :**

Rectrice : Madame Claire V. de la Durantaye

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche : Monsieur René-Paul Fournier

Vice-recteur à l'administration et aux finances : Monsieur René Garneau

Vice-recteur aux ressources humaines : Monsieur André G. Roy

Vice-recteur associé aux services académiques et aux technologies : Monsieur André Paradis

### **5. Collaboration à l'élaboration du mémoire :**

Outre les membres de la Direction, les personnes suivantes de l'UQTR ont collaboré à l'élaboration du mémoire :

Monsieur Jean-Pierre Adam, directeur des affaires départementales

Monsieur Jacques Brisoux, directeur de la coopération internationale

Monsieur François Durand, adjoint à la Rectrice

Monsieur Gary Myles, directeur de dossiers spéciaux, direction générale des services académiques et technologiques

Monsieur Pierre Tremblay, directeur du service aux étudiants

Monsieur Rémi Tremblay, adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

## Table des matières

<a href="#"><u>Présentation de l’auteur du mémoire</u></a> .....	i
<a href="#"><u>Introduction</u></a> .....	1
<a href="#"><u>1. Quelques considérations de départ</u></a> .....	2
<a href="#"><u>2. L’UQTR vue sous l’angle de l’accessibilité</u></a> .....	5
<a href="#"><u>3. Les phénomènes qui ont une incidence sur l’accessibilité, la qualité et le financement des universités</u></a> .....	10
<a href="#"><u>3.1 La disparité accrue entre les universités québécoises</u></a> .....	11
<a href="#"><u>3.2 L’émergence et l’affirmation de secteurs stratégiques d’innovation et de développement socioéconomique</u></a> .....	16
<a href="#"><u>3.3 L’attrait de plus en plus prédominant du marché du travail et sa conséquence sur le besoin d’une éducation continue au-delà du diplôme</u></a> .....	18
<a href="#"><u>3.4 La baisse démographique au Québec et la vive concurrence des universités dans le recrutement des étudiants</u></a> .....	21
<a href="#"><u>3.5 La dépendance financière des étudiants</u></a> .....	25
<a href="#"><u>3.6 Le cyberspace et l’économie du savoir</u></a> .....	29
<a href="#"><u>3.7 Le développement multiculturel de nos sociétés</u></a> .....	32
<a href="#"><u>3.8 La problématique du financement, telle que vécue par l’UQTR</u></a> .....	36

## Introduction

Nous tenons à remercier les membres de la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* de recevoir le mémoire de notre Université.

Nous avons lu très attentivement le document de consultation qui a été mis à la disposition des universités par la Commission. Il nous apparaît que la meilleure façon de répondre aux 19 grandes questions qui y sont soulevées, toutes très pertinentes d'ailleurs, est de rendre compte de l'expérience particulière que vit l'Université du Québec à Trois-Rivières et d'indiquer les points névralgiques qui ont une incidence sur son action en termes de qualité, d'accessibilité et de financement.

Depuis l'annonce de la création de la Commission, l'attention s'est rapidement tournée vers la question du gel des droits de scolarité. Il faut en effet reconnaître que c'est une question centrale, puisque, avec la création des établissements de l'Université du Québec, le maintien des droits de scolarité à un seuil minimal a été un levier très important de la stratégie de rattrapage du Québec aux études postsecondaires. Et, au moment où il est observé un manque évalué à 375 M\$ dans les universités québécoises par rapport aux universités canadiennes, on peut comprendre qu'on veuille considérer cette question. À notre avis toutefois, il faut éviter de centrer immédiatement le débat sur l'aspect financier de cette problématique. Celle-ci renvoie à un choix de société et il faut donc surtout s'attarder aux phénomènes qui changent actuellement le rapport de l'université à la société.

L'échange que nous souhaitons avoir avec les membres de la Commission portera donc sur l'identification de ces phénomènes sociaux et de leurs incidences sur la qualité et l'accessibilité des activités de formation et de recherche de notre Université. Cela nous permettra de faire les adéquations nécessaires eu égard au financement des universités.

Dans un premier temps, nous nous permettrons de rappeler quelques principes qui ont trait à l'activité universitaire et nous effectuerons ensuite quelques observations sur l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le fait en particulier que l'UQTR soit située en région, entre deux grands pôles urbains de concentration d'activités universitaires que sont les villes de Montréal et de Québec, offre un point d'observation original sur les grandes questions qui préoccupent la Commission.

Par la suite, nous exposerons huit phénomènes qui, à notre avis, sont déterminants sur la qualité et l'accessibilité de nos universités. Nous nous intéresserons également aux incidences de chacun d'eux sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter au financement des universités.

## 1. Quelques considérations de départ

Nous sommes très heureux que le Gouvernement du Québec nous donne l'opportunité de nous faire entendre auprès de cette Commission, au moment où il doit lui-même prendre d'importantes décisions sur l'utilisation des ressources qu'il peut consacrer aux diverses missions de la société. Le contexte actuel, nous en sommes bien conscients, offre une marge de manœuvre très étroite au Gouvernement pour soutenir de nombreuses priorités, celle de l'éducation en particulier, qu'il dit vouloir mettre au tout premier plan. Dans le grand projet éducatif de notre société, les universités se sont vues confier la mission de placer le Québec au coeur de l'économie du savoir, et nous comptons que la Commission saura reconnaître les nouveaux défis auxquels les universités sont confrontées et l'investissement accru et durable qu'il faut y consacrer.

Le mandat de la Commission est précisément de se pencher sur l'évolution sociale que nous vivons et d'en examiner les incidences sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Elle doit mettre en lumière les facteurs qui vont faire que nos universités vont pouvoir continuer d'être concurrentielles tant au Québec qu'en dehors de nos frontières et qu'elles sauront répondre adéquatement aux attentes de la société. Et en toile de fond, la Commission doit prendre en considération les grands principes qui ont façonné l'évolution des universités, à savoir la reconnaissance de l'objectif d'accessibilité de la population à l'enseignement supérieur dans les grandes régions du Québec, le bien-fondé de la diversité des établissements universitaires et, enfin, la capacité de chacun des établissements de remplir sa mission d'excellence. En cela, le niveau du financement accordé aux universités, ses modalités d'allocation et sa provenance seront déterminants sur la suite des choses.

Le travail qu'entreprend cette Commission parlementaire est très important pour l'avenir de nos universités. Nous sommes dans une année, en 2004, qu'on peut qualifier de transitoire. Les contrats de performance qui ont orienté et encadré l'activité universitaire de l'année 2000 à l'année 2003 ont terminé leur cycle et la formule qui y fera suite n'est pas encore précisée. En même temps, cette année 2004 fait suite à trois années de réinvestissement gouvernemental, qui ont permis aux universités québécoises de souffler un peu après la vague des compressions budgétaires de près de 1 milliard de dollars qui a marqué la période de 1994 à 1999. Ainsi disposent-elles aujourd'hui d'un niveau de financement qui s'approche davantage de ce qu'il était en 1994, ce qui est nettement encourageant dans la mesure où cet effort pourra se continuer. Mais surtout, a été instaurée en l'année 2000 une nouvelle politique de financement des universités qui apporte des réponses à des préoccupations manifestées depuis longtemps par les universités, à savoir notamment, un financement à 100% des EEETP, le versement de la subvention dans l'année de déclaration des EEETP et, dans le cas des universités en région, une reconnaissance de leur rôle dans le développement régional. Il est important que les avancées de cette politique de financement ne soient pas écartées du revers de la main, mais bien au contraire qu'elles soient préservées et qu'on continue de les bonifier. Nous voulons faire allusion notamment au chantier qui a été amorcé au cours de la dernière année en collaboration avec le ministère de l'Éducation afin d'étudier un mode de pondération des secteurs de financement de la clientèle étudiante qui améliorerait l'équité entre les petites universités et celles de plus grande taille. Nous espérons que les travaux de la Commission poseront aussi des jalons en ce sens.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 95 qui amène les universités à venir rendre compte annuellement de leur performance et de leurs réalisations devant une *Commission parlementaire sur l'Éducation*, nous avons eu l'occasion de témoigner du contexte particulier vécu tout au cours des dix dernières années. Nous nous permettons d'inviter la présente Commission à prendre connaissance de ces présentations faites sous l'égide de la Loi 95. Elles demeurent fort pertinentes au présent débat. Ce fut une période de grandes difficultés financières et de sacrifices pour notre Université, où se sont posés crûment les rapports entre le financement, l'accessibilité et la qualité de nos interventions. Tel que nous avons pu en faire part lors de la dernière comparution de l'UQTR devant la Commission parlementaire sur l'Éducation en octobre dernier, l'UQTR a pu redresser sa situation, notamment en terme d'augmentation de sa population étudiante, et son retour à l'équilibre budgétaire est en vue d'ici la fin de 2004. Cela dit, toute nouvelle instabilité dans le cadre de financement des universités risquerait de compromettre ces efforts et, dans le contexte actuel, c'est même à la condition qu'elle connaisse à nouveau une augmentation de sa population étudiante qu'elle peut espérer maintenir le cap. C'est donc dire le caractère hautement stratégique des travaux de la présente Commission pour l'UQTR.

Aussi, il n'est pas superflu d'énoncer quelques grands principes qui rendent possible la croissance de nos universités et qu'il faudra préserver, selon nous, quelle que soit l'orientation que prendront les travaux de la Commission.

- Le premier d'entre eux est clairement indiqué dans le document de consultation que nous a soumis la Commission, à savoir «l'autonomie des universités comme première garante des capacités d'adaptation des systèmes d'enseignement supérieur à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et au progrès des connaissances scientifiques» (document de consultation p. 4). La capacité de s'adapter est une qualité déterminante pour les universités, en particulier dans le contexte de changements rapides que vivent nos sociétés, et il est donc primordial qu'on se soucie d'avoir un cadre de financement à long terme, adapté et à partir duquel les universités auront la latitude nécessaire pour voir venir et pour planifier leurs actions stratégiques. L'instabilité vécue au cours des années quatre-vingt dix a rendu cette tâche particulièrement pénible.
- Il est également nécessaire pour toute université de poursuivre l'excellence, c'est-à-dire de former des diplômés de tout premier niveau et de développer de véritables secteurs de pointe en recherche. L'ingrédient premier de cette excellence est la qualité de l'expertise pédagogique et scientifique du corps professoral. Nous ne pouvons ignorer ici le contexte de recrutement difficile des nouvelles ressources professorales, voire de pénurie dans plusieurs domaines, tant au Québec qu'à l'extérieur, à fortiori quand se dessine un départ à la retraite d'une forte proportion de nos professeurs. Cette question mérite une grande attention de la part de la Commission, car il faut absolument trouver des aménagements dans le financement des universités pour assurer ce renouvellement d'effectifs professoraux.
- Une autre dimension fondamentale est celle de la nécessaire interaction de l'enseignement et de la recherche dans l'activité universitaire. Il est important de considérer les universités comme étant toutes des établissements d'enseignement et de recherche. Des scénarios qui viseraient à concentrer les unes ou les autres sur un seul de ces éléments serait purement dévastateur. Il n'est que de voir à quel point toutes les universités sont fortement sollicitées par leur milieu pour innover sur le plan de la

recherche. La tendance doit être à l'inverse, de renforcer l'imbrication des deux fonctions et nous évoquerons aussi plus loin comment la formation de nos diplômés universitaires de demain exige simultanément à leurs études une immersion de plus en plus solide en recherche, au même titre par exemple qu'en formation pratique. La seule modulation possible à l'égard de l'exercice de ces deux fonctions se situe au niveau de la taille des universités, de leurs façons de faire ou encore de leurs domaines d'expertise privilégiés.

- Un dernier principe sur lequel nous voulons insister et celui-là se rapporte tout particulièrement aux universités comme l'UQTR qui sont situées en région, est que nous voulons être des universités au plus large rayonnement possible, mais en étant également bien ancrées dans notre milieu régional. L'université en région a un rôle moteur à assumer dans le développement socioéconomique et culturel de son milieu régional, un rôle qui ira en s'accroissant, tel que nous en témoignerons plus loin. Non seulement la Commission doit-elle être sensible à la reconnaissance que le ministère de l'Éducation a apportée depuis l'année 2000 à cette dimension de notre mission, mais nous sommes d'avis qu'elle doit examiner des moyens de la renforcer et de la soutenir davantage financièrement.

La Commission constatera que l'application de chacun de ces quatre principes se reflète dans l'accessibilité et la qualité de l'activité universitaire.

## 2. L'UQTR vue sous l'angle de l'accessibilité

Un bref retour en arrière est nécessaire pour bien comprendre le défi d'accessibilité auquel répond aujourd'hui une université comme l'UQTR.

Avant les années soixante, le Québec avait fondé son développement universitaire sur six établissements, dont trois francophones, l'Université Laval à Québec, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke, et trois établissements anglophones, les universités Bishop's, McGill et Sir Georges Williams, cette dernière ayant donné naissance par la suite à l'Université Concordia. Puis, à la fin des années soixante, dans le contexte de la Révolution tranquille au Québec, s'est amorcée une transformation majeure du système éducatif en général et du système d'enseignement supérieur en particulier. Un constat s'était imposé : le retard important de la population québécoise pour ce qui est de la scolarisation universitaire, et plus particulièrement dans les régions. C'est dans la foulée de cette réforme que les Cégeps ont été créés en 1967, afin de favoriser la préparation aux études universitaires, puis en 1968 l'Université du Québec, pour étendre la formation universitaire sur tout le territoire, en même temps à Montréal et dans les régions, à Trois-Rivières, à Rimouski, à Chicoutimi et plus récemment en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. C'est dans ce contexte que l'UQTR a vu le jour le 19 mars 1969, s'identifiant plus spécifiquement aux régions appelées aujourd'hui la Mauricie et le Centre-du-Québec.

En peu de temps, ce nouveau réseau universitaire a réussi à confirmer sa légitimité et sa pertinence, et on peut certes lui attribuer, en bonne partie, la réappropriation de l'université par la population et le renouveau de l'offre de formation. Les vingt années qui ont suivi l'implantation de l'Université du Québec ont en effet été marquées au Québec par une croissance démographique et par un maintien à la hausse de la population étudiante de toutes les universités, et les nouveaux établissements se sont faits novateurs pour répondre aux nouveaux besoins de l'époque. On peut évoquer par exemple la structure d'organisation bipolaire des programmes et des départements pour favoriser le décloisonnement des disciplines et l'implication du milieu étudiant et du milieu socioéconomique dans le développement des programmes de formation. On a également vu le jour les programmes courts pour adapter l'offre aux étudiants à temps partiel, tout comme les centres de cours à l'extérieur des campus universitaires. On doit plus relater la première mise en réseau de la formation universitaire sous le mode de l'extension des programmes entre les constituantes universitaires, qu'on peut qualifier de première ouverture sérieuse de collaboration interuniversitaire au Québec. Les universités universitaires se sont par ailleurs prévaluées d'un large patrimoine de programmes de base dans les grands secteurs de la science, pour y édifier ensuite une construction verticale aux deuxième et troisième cycles. Chacune a de plus manifesté sa volonté d'accorder à la recherche scientifique toute l'importance que le rattrapage du Québec exigeait. On remarque enfin une large préoccupation à l'entrée des formations professionnelles à l'université, par exemple en santé, en comptabilité, en sciences du loisir, en psychologie, en psychoéducation et en gestion.

L'UQTR aura 35 ans le 19 mars 2004. À la rentrée étudiante d'automne de cette année, elle a accueilli un peu plus de 10 000 étudiantes et étudiants. Sa part d'étudiants dans le système universitaire québécois est de 5% des inscriptions aux études de premier cycle, de 3,1% à la maîtrise et de 1,8% au doctorat. Au cours de ces trois décennies et demie, elle a émis 58 805 diplômes à 48 388 étudiants, dont 92% au baccalauréat, 7% à la maîtrise et 1% au doctorat.

La moitié de ces diplômés origine de la Mauricie et du Centre-du-Québec, attestant du rôle que l'UQTR a su jouer dans la scolarisation universitaire de son milieu régional, mais aussi de l'influence étendue qu'elle a eue également dans les autres régions du Québec, notamment à Montréal et en Montérégie, dans la région de la Capitale nationale, dans Lanaudière et en Beauce, où elle compte près du tiers de ses diplômés. Son taux de diplomation s'approchant de 80% aux études de premier cycle, et l'UQTR se classant déjà en milieu de peloton au Québec quant au niveau de ses octrois de recherche, on doit aussi reconnaître que c'est au nom de la qualité qu'elle participe à ce mouvement d'accessibilité aux études universitaires. Enfin, tel qu'on peut l'observer à la lumière des données de répartition des résidents du Québec inscrits à l'université, l'UQTR demeure le choix privilégié de 50% des résidents de la Mauricie et du Centre-du-Québec, tout en étant l'une dont le pouvoir d'attraction se distribue de façon constante dans les autres régions du Québec. L'une des raisons qui peut l'expliquer est le fait qu'elle a été pionnière dans l'offre d'une dizaine de formations qui lui sont encore pour la plupart exclusives au Québec, comme la biologie médicale, la récréologie (aujourd'hui désignée par l'appellation sciences du loisir culture et tourisme), les études québécoises, les sciences des pâtes et papiers, la communication sociale (auparavant la génagogie), la chiropratique, la pratique sage-femme et la podiatrie.

Mais pour l'UQTR, ce défi de l'accessibilité à l'université est toujours bien présent. Le niveau de scolarisation de la population régionale qu'elle dessert est inférieur à la moyenne québécoise (voir au point 3.3 du mémoire) et c'est maintenant, alors qu'elle dispose de meilleures assises disciplinaires et que s'offrent à elle de nombreuses possibilités d'innovation et de partenariat, qu'elle peut passer à un cran supérieur. Il est important de considérer qu'une période de croissance de 35 ans est relativement courte pour permettre à un établissement d'atteindre sa vitesse de croisière, surtout lorsque cette période fut marquée, comme ce fut le cas au Québec, par deux vagues de compressions budgétaires, dans les années quatre-vingts et quatre-vingt dix, qui ont eu un effet de ralentissement significatif chez les universités plus jeunes.

Pour illustrer plus concrètement les nouveaux leviers que l'UQTR est en train de se donner pour marquer encore davantage son rôle au Québec et accroître son rayonnement à l'extérieur, on peut souligner les exemples suivants :

- c'est à l'UQTR que grandit actuellement le seul créneau de formation universitaire francophone pertinent aux soins de santé à caractère non médical. Après la biologie médicale qui remonte aux débuts de l'UQTR, cette dernière a réalisée des percées successives en chiropratique (1993), en pratique sage-femme (1999), puis en podiatrie (2003). Pendant ce temps l'UQTR a aussi développé un réel leadership au Québec en soins infirmiers cliniques et ses activités de formation en sciences de l'activité physique ont pris l'orientation de l'approche préventive en santé. L'acupuncture, l'ergothérapie, la physiothérapie sont aussi d'autres domaines pour lesquels un besoin de formation est manifesté à l'endroit de l'UQTR et qu'il y aurait très certainement avantage à développer dans un avenir prochain.
- grâce aux efforts conjoints de l'UQTR et de l'École Nationale de Police du Québec, un nouveau programme de baccalauréat en sécurité publique est sur le point de voir le jour au Québec, et l'ensemble des universités québécoises y seront associées afin d'étendre cette formation à tout le territoire.

- l'UQTR a été une pionnière dans la création de la formule du DEC-Bac s'associant à un Cégep de la région de Québec pour accélérer et accroître la persévérance des étudiants à l'université dans leur formation en sciences comptables. Elle a aussi développé par la suite un DEC-Bac dans le même domaine avec le Cégep de Trois-Rivières, puis en biologie médicale avec le Collège Ahunatic, le Cégep Saint-Jean sur le Richelieu et le Cégep de Lévis-Lauzon, et enfin en biochimie avec le collège Ahunatic. De même, elle a réalisé un consortium en formation initiale en sciences infirmières avec les collèges de son milieu régional. Plusieurs autres universités ont aussi adhéré à la formule du DEC-Bac dans cette foulée.
- débutera bientôt sur le campus de l'UQTR la construction du premier centre de R&D francophone en pâtes et papiers au Canada, le Centre intégré de formation et de recherche en pâtes et papiers qui met en synergie les ressources des deux établissements fondateurs, le Cégep de Trois-Rivières et l'UQTR, avec celles de l'industrie papetière.
- c'est à l'UQTR qu'a été érigé en 1995 un Institut de recherche sur l'hydrogène à vocation unique pour tout l'est du Canada en matière de stockage, de transport et de sécurité de l'hydrogène. La croissance accélérée des technologies et des applications liées à l'hydrogène permet d'espérer l'édification autour de l'Institut d'un des plus importants complexes scientifiques interdisciplinaires au Canada, en matière de formation avancée, de recherche et de valorisation liées à l'utilisation de l'hydrogène.
- l'UQTR abrite un Institut de recherche sur les PME qui fait partie des chefs de file dans le domaine à l'échelle internationale. Outre l'expertise unique qu'il apporte au développement de cette composante majeure de l'économie québécoise, l'Institut développe actuellement avec les entreprises un centre structuré de formation continue pour le personnel des PME qui sont fortement concentrées au Centre-du-Québec. Il s'agit d'un mode d'action d'avenir des universités dans leur milieu.
- l'UQTR s'est vue reconnaître au milieu des années quatre-vingts un pôle exclusif de formation doctorale interdisciplinaire en études québécoises. Depuis, elle a été cofondatrice avec l'Université Laval d'un Centre interuniversitaire en études québécoises, le CIEQ.
- l'UQTR agit comme tête de réseau au Québec de la recherche sur les écosystèmes aquatiques du fleuve Saint-Laurent, ayant acquis en 2003 de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) une chaire de recherche, ainsi qu'un navire laboratoire qu'elle partagera avec les autres universités québécoises ayant développé une expertise dans le domaine. Cette concertation a été consacrée au printemps 2003 lors d'un colloque tenu à l'UQTR.
- la médiatisation de l'enseignement à l'aide des TIC est devenue un secteur d'expertise à l'UQTR. L'année 2003 a marqué l'échéance d'un deuxième plan directeur triennal sur l'exploitation des TIC à des fins pédagogiques et administratives. Plusieurs avancées ont un impact direct en termes d'accessibilité: i) celle de l'instauration de services en ligne d'admission et d'inscription des

étudiants, ce qui est un pas très important pour simplifier les modalités administratives d'accès à l'établissement; y sont aussi greffés l'évaluation en ligne des enseignements et un portail de tous les cours de l'Université; ii) le développement de l'accès en ligne aux ressources documentaires de la bibliothèque; iii) la production de cours en ligne, matière où l'expertise de l'UQTR est de plus en plus recherchée au Québec. L'UQTR vient de lancer en janvier 2003, trois cours en ligne en pâtes et papiers issus d'un partenariat avec le Bureau Amérique du Nord de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Plus tôt dans l'année elle complétait un portail en sciences de l'éducation (EduTic) renforçant la collaboration avec les commissions scolaires du milieu régional.

- l'UQTR a établi un partenariat privilégié avec une société de valorisation de recherche de son milieu régional, la Technopole Vallée du Saint-Maurice, qui a élu domicile sur le campus en septembre 2003.
- il existe depuis 1998 en Mauricie sous le leadership de l'UQTR, un Consortium institutionnel de développement international et de coopération (CIDIC) qui met en synergie les ressources régionales des divers ordres d'enseignement dans le développement d'activités de coopération internationale.
- l'UQTR s'est associée en 2003 à des partenaires des divers ordres d'enseignement, du milieu gouvernemental et des organismes sociaux, pour favoriser la scolarisation et la persévérance des jeunes. Elle participe ainsi à une action concertée pour contrer le décrochage scolaire en Montérégie et à une autre en Mauricie, qui comprend aussi l'implantation d'un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'UQTR a été l'instigatrice de ce projet dans le cadre du Rendez-vous national des régions à l'automne 2002. Une troisième action concertée se dessine, celle-là sur la réussite éducative au Centre-du-Québec.

Ces exemples tendent à illustrer que les initiatives que notre Université est appelée à développer pour répondre aux nouveaux besoins sociaux, et c'est certainement aussi le cas dans les autres établissements, se font de plus en plus en mode de partenariat, et dans le cadre d'actions diversifiées, à effet structurant et durable, qui exigent des expertises de pointe. Si par le passé l'accessibilité était fonction en bonne partie des programmes de formation à rendre disponibles dans les diverses disciplines et des adaptations à faire pour mieux rejoindre la population, par exemple les études à temps partiel et les formations courtes, on se rend compte que l'approche est maintenant bien différente. L'université accompagne en quelque sorte le milieu avant, pendant et après la mise en œuvre d'une initiative. L'accessibilité à l'université ne se mesure plus qu'en terme de scolarisation ou de volume de personnes qui accèdent à l'enseignement supérieur et qui y obtiennent un diplôme, mais aussi et encore davantage dans des termes où un milieu a besoin de la présence d'une université comme facteur de synergie et d'expertise dans les différentes sphères de l'activité socioéconomique et culturelle où des services spécialisés sont requis. Il serait grandement opportun à cet égard qu'on reconnaisse formellement la fonction du service à la collectivité dans le cadre du financement des universités. Outre l'existence depuis une dizaine d'années d'un programme qui supporte annuellement quelques projets ponctuels dits de services aux collectivités, il n'y a jamais eu d'encadrement financier structuré de cette fonction universitaire, tel que c'est le cas pour l'enseignement et la recherche.

On réalise aussi que le système d'éducation est devenu au Québec un ensemble interrelié des divers ordres scolaires et des partenaires du milieu qui s'ouvrent à des collaborations plus nombreuses et plus soutenues pour une plus grande cohérence de la formation et de l'expertise dans l'économie du savoir. La création dans les régions de tables d'éducation en est l'illustration. L'université comme ses partenaires fait donc l'apprentissage d'un nouveau mode d'accessibilité qui exige le développement d'une grande complicité entre tous les acteurs ainsi qu'une grande attention aux facteurs qui peuvent contribuer à accroître la présence et la persévérance des jeunes et des moins jeunes à tous les paliers du système d'éducation.

### 3. Les phénomènes qui ont une incidence sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités

Il y a eu en l'année 2000, dans le cadre de l'énoncé de la première *Politique québécoise à l'égard des universités* - «*Pour mieux assurer notre avenir collectif*», une prise de conscience tout à fait pertinente aux travaux de la présente Commission, puisqu'on y examinait les éléments du contexte social qui influencent les défis des universités. On référait à un «*environnement où la connaissance constitue plus que jamais le moteur de notre développement*» et on «*réaffirmait l'importance des universités*». Cette politique mettait aussi en lumière les éléments de contexte plus spécifiques qu'on peut résumer comme suit (politique p. 13) :

- les multiples pressions auxquelles sont soumises les universités de la part des intervenants sociaux et les tensions parfois contradictoires qui en résultent au regard de l'accomplissement de leur mission;
- le rôle stratégique des universités en recherche dans le développement rapide d'une société fondée sur le savoir;
- la fragilité des acquis en matière d'accès aux études universitaires alors que la société du savoir réclame de plus en plus de personnes compétentes et hautement qualifiées;
- un contexte social et démographique qui exige plus que jamais une saine utilisation des ressources;
- l'énorme pression sur les finances publiques des demandes en provenance d'autres secteurs que celui de l'éducation, notamment celui de la santé.

Ces observations nous apparaissent toujours d'une grande pertinence et elles doivent demeurer en toile de fond à notre analyse. Mais si nous voulons examiner plus précisément ce qui a un impact sur l'activité universitaire et sur son financement, d'autres considérations s'imposent, notamment en ce qui concerne les rapports des universités entre elles, leur rapport à l'étudiant, les nouveaux besoins auxquels elles répondent, et aussi certaines dimensions de l'activité universitaire qui prennent une importance de plus en plus grande. Ce sont ces considérations, ici regroupées sous huit thèmes, que nous désirons porter à l'attention de la Commission, à savoir :

1. l'accroissement de la disparité entre les universités québécoises;
2. l'émergence et l'affirmation de secteurs stratégiques d'innovation et de développement socioéconomique;
3. l'attrait de plus en plus prédominant du marché du travail et sa conséquence sur le besoin d'une éducation continue au-delà du diplôme;
4. la baisse démographique au Québec et la vive concurrence des universités dans le recrutement des étudiants;
5. la dépendance financière des étudiants;
6. le cyberspace et l'économie du savoir;
7. le développement multiculturel de nos sociétés;
8. la problématique du financement, telle que vécue par l'UQTR.

Ce sont autant d'éléments qui nous posent, comme université, de nouveaux défis d'adaptation et d'innovation et qui ne sont pas sans conséquence sur nos ressources humaines, matérielles ou financières.

### 3.1 La disparité accrue entre les universités québécoises

Il nous apparaît important à ce moment-ci de distinguer deux concepts, à savoir celui de la diversité des universités et celui de leur disparité.

La diversité des universités est saine et même voulue, puisque les établissements sont habilités à déterminer leurs propres priorités de développement. Cela donne une grande créativité au réseau universitaire, tout en garantissant une riche palette de choix à l'étudiant qui accède aux études universitaires. On met ainsi mieux en profit les expertises particulières d'un établissement à l'autre. Cela est particulièrement vrai en recherche où le chercheur évolue dans un marché de libre entreprise, où l'originalité des projets est un critère important de leur financement. Quant aux formations offertes par les universités, elles couvrent sensiblement le même registre de disciplines, certaines comme la médecine et le droit étant toutefois le lot de quelques-unes seulement, à la suite de décisions ministérielles en ce sens à l'époque de la naissance de l'Université du Québec. La créativité des unes et des autres leur a donné certaines exclusivités de formation et on remarque aussi que les programmes visant un même diplôme ont des couleurs particulières selon les établissements. Ces questions ont été longuement examinées par la Commission des universités sur les programmes à la fin des années quatre-vingt-dix. Et si ces travaux ont permis par exemple d'explorer des avenues pour favoriser la mobilité étudiante et professorale (par exemple des troncs communs de formation) on a pu constater que la diversité a résisté à l'exercice.

Cela dit et c'est le point que nous voulons porter à l'attention de la présente Commission parlementaire, est que cette diversité peut avoir son revers, soit celui d'une disparité entre les universités, qui tend à s'accroître. On peut l'observer sous l'angle de la taille des établissements ainsi que sous celui de leur situation géographique.

- i) la taille des établissements : ayant été créées à des époques différentes, les plus jeunes universités n'ont pas le même niveau de croissance que leurs aînées et elles n'ont pas bénéficié non plus des mêmes subventions de démarrage. Au début des années 2000, a pris place une nouvelle formule de financement qui les subventionne toutes en fonction de leur nombre d'étudiants équivalent à temps plein (EEETP), sans égard à leur niveau de croissance. En considérant le découpage actuel des universités en fonction de la population étudiante qui les fréquente, on observe deux blocs nettement démarqués. L'un est formé par les universités de grande taille, c'est-à-dire celles comptant 20 000 EEETP et plus et l'autre est celui des universités de plus petite taille qui comptent moins de 7 000 EEETP, à l'exception de l'Université de Sherbrooke qui se situe autour de 12 000 EEETP. L'avance déjà prise par les universités aînées les place en nette position de force dans un contexte qui est devenu hautement concurrentiel et qui tend à favoriser les milieux à forte masse critique pour les nouveaux développements, en recherche notamment.
- ii) la situation géographique : l'évolution de chacun des établissements est fortement déterminée par le milieu dans lequel il s'insère. Sous cet angle, la carte des universités peut être découpée en trois ensembles : soit celui des grands centres urbains de Montréal et de Québec, celui des régions périphériques à ces centres, et celui enfin des établissements à vocation spécialisée qui sont tantôt à Montréal, tantôt à Québec. Et les frontières géographiques entre chaque ensemble sont très ténues, puisque la majorité

des établissements délocalisent certaines de leurs activités dans un sens ou dans l'autre. Cette façon d'occuper le territoire est en soi un facteur de disparité.

On remarque en effet que ce sont les universités aînées qui sont concentrées dans les grands centres. Elles s'alimentent à un plus grand bassin de population et elles sont au cœur d'une activité économique très dense qui favorise leur positionnement dans les grands réseaux scientifiques et économiques. Elles se prêtent ainsi à un investissement important de ressources, phénomène d'hyperconcentration, qui a aussi pour effet d'exercer une attraction nouvelle pour la population étudiante.

En région, on trouve les universités les plus jeunes. Les régions fondent sur elles leur capacité à se donner une main-d'œuvre et à la retenir pour alimenter leurs champs spécifiques d'activités socioéconomiques, leur capacité à lutter contre la baisse démographique qui les frappe, et leur capacité à mettre en valeur les ressources du Québec qui se trouvent sur leur territoire. L'UQTR en fait partie. Les universités en région sont au cœur de la stratégie de scolarisation universitaire sur le territoire du Québec, mission qu'elles ont rempli et qu'elles poursuivent admirablement comme le démontrent plusieurs études de la CRÉPUQ. Le défi particulier qui se pose constamment à elles est de soutenir la concurrence qui vient notamment des grands centres urbains, en ne bénéficiant pas des mêmes économies d'échelle, ni des mêmes facteurs structurants, que ce soit sous l'angle des subventions de recherche, des fondations ou encore d'une réelle densité des grands acteurs économiques. Par ailleurs, il se dessine aussi un sous-phénomène de disparité au sein même des universités en région, la taille moyenne de la majorité de celles-ci se situant en bas de 5 000 EEETP, alors que l'UQTR avoisine les 7 000 EEETP. Ainsi, lors de l'introduction en l'année 2000 d'un paramètre «région» et d'un paramètre «éloignement» dans la nouvelle formule de financement des universités, toutes les universités en région n'ont pas été considérées au même poids, alors qu'elles vivent pourtant des réalités fort similaires. L'UQTR a reçu moins que ses consoeurs uquistes sous le paramètre «région» et elle n'a pas été admise au paramètre «taille».

Tout en reconnaissant le phénomène des masses critiques comme facteur de la disparité entre les universités, on doit souligner que les politiques gouvernementales et celles des organismes subventionnaires ont conduit ou vont conduire irrémédiablement à une disparité encore plus grande entre les universités. En effet, les indicateurs de volume et de masses critiques prennent de plus en plus d'importance dans l'attribution des fonds. On peut citer à titre d'exemple le mode de financement actuel des EEETP, ou encore des programmes comme celui de la Fondation canadienne pour l'innovation ou celui des Chaires de recherche du millénaire, qui peuvent avoir des effets en ce sens. Ce sont là des leviers de développement importants qu'il faut adapter et sur lesquels les gouvernements doivent miser, pour renforcer positivement la diversité des universités et contrer les effets de disparité.

### **3.1.1 Les incidences de la disparité sur l'accessibilité**

L'UQTR vise à épouser un autre modèle que celui des universités de grande taille, tant en ce qui concerne l'éventail des programmes de formation, que la recherche. Comme elle n'a ni la même économie d'échelle au niveau de la population étudiante, ni des masses critiques comparables à celles des grands centres, elle doit plutôt viser à se différencier, en misant sur

les secteurs où elle excelle et sur une originalité de formation et de recherche qui pourra soutenir son attraction à l'échelle nationale.

Le défi d'accompagner les régions dans leur développement stratégique prend aussi de l'importance. L'entente de partenariat que les universités québécoises en région ont établies entre elles en l'année 2002 pour créer de nouvelles synergies dans le développement régional illustre la prise de conscience qui se fait à ce niveau. Il faut ajouter que le ministère de l'Éducation s'est montré sensible à la situation et a accordé une aide financière ponctuelle aux universités en région en cette même année 2002. La récurrence de cette aide est très certainement une voie à envisager, d'autant que la fonction de service à la collectivité des universités n'a jamais été reconnue dans la subvention de base des universités.

Les réseaux de collaboration extérieurs s'imposent en région pour un développement adéquat de l'offre de services. C'est ce qui a par exemple amené l'UQTR à aller chercher des collaborations avec l'Université de Sherbrooke pour offrir dans son milieu le doctorat en sciences de l'administration. Un autre exemple est son partenariat avec le consortium de l'Université McMaster qui a permis l'arrivée à l'UQTR et aussi au Québec du premier baccalauréat en pratique sage-femme, et de même avec le Collège podiatrique de New-York pour le démarrage récemment annoncé de son programme de podiatrie, lui aussi exclusif au Québec.

Le fait de miser davantage sur les études de cycles supérieurs correspond aussi à un nouveau visage de l'accessibilité universitaire au Québec. Il faut noter que les retombées de la meilleure accessibilité que nous connaissons aux études universitaires au Québec se sont surtout manifestées aux études de premier cycle. Ainsi, sur les 58 000 diplômés émis par l'UQTR, 8% seulement le sont aux études de cycles supérieurs. Le phénomène se vit aussi à l'échelle de tout le Québec. L'UQTR a donc dans sa région un fort bassin de candidats potentiels qu'elle doit intéresser et qu'elle pourra accueillir aux études de cycles supérieurs. À ce propos, on sait que l'offre de bourses compétitives de deuxième et de troisième cycles devient un facteur déterminant dans le choix d'université des étudiants. Les universités en région n'ont pas les moyens des universités des grands centres à ce chapitre, et c'est un aspect que nous invitons la présente Commission à regarder très attentivement si on veut que se renforce l'accessibilité aux études de maîtrise et de doctorat en région (voir aussi 3.4).

### **3.1.2 Les incidences de la disparité sur la qualité**

L'incidence principale est le défi d'excellence qui se pose aux universités en région. En raison de sa situation géographique et de ses différences de taille et de moyens, l'UQTR a choisi de recourir à un comité international d'experts pour éclairer son positionnement à long terme. À notre connaissance, il s'agit là d'une première dans les universités au Québec. Prenant acte de la tendance à la différenciation des universités à l'échelle internationale, le comité international d'experts a recommandé comme voie d'avenir à l'UQTR d'adopter une stratégie de distinction en resserrant ses activités pour les faire converger vers les secteurs où elle est en mesure d'assumer un réel leadership au Québec. C'est là une orientation que nous considérons avec grand sérieux dans le cadre du prochain plan stratégique de développement que l'UQTR doit se donner d'ici le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Un autre aspect touchant la qualité est celui de la consolidation et du renouvellement des équipes professorales. Si le phénomène de pénurie appréhendée de nouvelles ressources

professorales touche l'ensemble des universités québécoises, il constitue un défi encore plus crucial en région. Au moment où l'UQTR s'apprête à se définir une stratégie pour se différencier par l'excellence dans un nombre plus restreint de secteurs, elle doit pouvoir consolider ses champs d'expertises et assurer un renouvellement de ressources professorales dans le même sens. Il faut réfléchir très sérieusement à ce que la disparité entre les universités n'engendre pas un déplacement de ses expertises vers les grands centres, ce qui se répercuterait sur la qualité en région, et par conséquent sur l'accessibilité. Il est donc très important de soutenir la compétitivité des universités en région dans le renouvellement de leurs ressources professorales.

### 3.1.3 Sous l'angle du financement

Comme nous venons de le voir, la disparité entre les universités est d'ordre structurel et ce n'est pas une réalité qui peut être changée facilement. Là où nous croyons qu'il est possible d'intervenir cependant, c'est en adaptant les politiques gouvernementales, afin que leur effet soit de maximiser les forces des unes et des autres. Nous sommes d'avis que la nouvelle formule de financement des universités implantée en l'an 2000 peut avoir un effet stabilisateur important si les adaptations nécessaires sont apportées. Nous invitons la Commission à examiner plus particulièrement les trois mécanismes suivants :

- **le taux de financement selon les coûts moyens par EEETP** : la formule telle qu'implantée en l'an 2000 repose sur le coût moyen observé établi à partir des états financiers de l'ensemble des universités. Or, des travaux amorcés au cours de la dernière année au sein d'un comité conjoint MEQ/CRÉPUQ a mis en lumière que cela introduisait un désavantage pour les universités de plus petite taille. Lorsque l'on établit un coût moyen différencié, c'est-à-dire qu'on calcule d'une part un coût moyen par EEETP pour les universités de grande taille et d'autre part qu'on fait de même pour les universités de petite taille, il apparaît que ces dernières devraient bénéficier d'une majoration. La raison est simple, les universités en région n'ont pas d'économie d'échelle (taille des groupes-cours) et leurs coûts d'enseignement sont plus élevés. Aussi, lorsqu'on se base sur la moyenne de l'ensemble des universités pour établir le coût moyen subventionné par EEETP, les universités de plus petite taille se trouvent à contribuer au financement des plus grandes! Selon les analyses faites, il y aurait ainsi un déplacement de l'ordre de 22 M\$ en faveur des universités de grande taille. Compte tenu qu'il peut s'agir là d'un facteur aggravant de la disparité entre les universités, il serait important d'y apporter un correctif en préconisant des coûts moyens différenciés entre les universités de grande taille et celles de petite taille.
- **les facteurs «région» et «éloignement»** : la nouvelle formule de financement des universités prend en considération l'accessibilité géographique aux études universitaires et y consacre 23,5M\$. La politique précise à cet effet : *«Elle (cette mesure) tient compte du fait que les établissements à vocation générale de l'Université du Québec ont un mandat à remplir dans leur région respective. Le montant prévu à ce chapitre pour certaines constituantes tient compte à la fois de la distance qui les sépare de Québec et de Montréal et de leur rayonnement, c'est-à-dire des effectifs à desservir sur leur territoire naturel, aucun territoire n'étant toutefois réservé à tel ou tel établissement. En outre le Ministère tient aussi compte du fait que quelques constituantes de l'Université du Québec doivent offrir des programmes dont la masse critique est difficile à atteindre (nombre d'EEETP) compte tenu de la population desservie.»* (Politique de financement

des universités, p. 14). L'UQTR est au nombre des cinq établissements qui participent à cette mesure et ce à la hauteur de 2 M\$, les autres étant l'UQAC (6,2 M\$), l'UQAR (6,0 M\$), l'UQAT (5,2 M\$) et l'UQO (4,1 M\$). Il faut féliciter une telle mesure. Compte tenu de la tendance à l'accroissement de la disparité entre les universités, nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de voir si une telle enveloppe ne devrait pas être augmentée, et si par ailleurs la façon dont elle a été répartie rend compte de façon équitable de la situation dans laquelle se trouvent maintenant les établissements.

- **le financement spécifique** : des mesures de financement spécifique ont été introduites dans la nouvelle formule de financement afin de soutenir plusieurs orientations de la *Politique québécoise à l'égard des universités* : l'accroissement du nombre d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, la formation du personnel enseignant, la mise en place de stratégies d'insertion socioprofessionnelle des diplômés, l'internationalisation des étudiants, la modernisation des équipements, la gestion optimale de l'offre des programmes et la formation pratique de maîtres. En regard des incidences que nous avons observées ci-dessus sur la qualité, nous avons deux remarques : la première est pour souligner l'importance de renforcer la mesure portant sur la gestion optimale de l'offre des programmes, ce qui est indispensable pour réaliser un repositionnement vers des secteurs d'excellence; deuxièmement, il nous apparaît qu'une mesure devrait être ajoutée pour l'aide au démarrage de programmes qui contribuent aux secteurs d'excellence des universités en région. Il faut souligner que les universités ne disposent plus d'enveloppe financière d'aide au démarrage de nouveaux programmes, tel que c'était le cas par le passé. L'absence de ce soutien fait défaut, car nous avons encore des défis de croissance en région, en particulier pour répondre à des besoins de formation qui ne sont pas couverts actuellement, comme c'est par exemple le cas chez nous dans le secteur de la santé.

## **3.2 L'émergence et l'affirmation de secteurs stratégiques d'innovation et de développement socioéconomique**

Depuis plusieurs années, l'UQTR a développé des secteurs d'excellence capables d'un rayonnement national et international, tout en se prêtant à la valorisation des connaissances dans sa région immédiate. Ces secteurs d'excellence tentent de rassembler des masses critiques de professeurs, d'étudiants et de ressources, de manière à produire des connaissances et des applications qui participent pleinement à l'économie du savoir, ainsi qu'au développement économique et social de la région et du Québec.

### **3.2.1 Incidences sur l'accessibilité et sur la qualité**

Il est plus difficile de relever ce défi dans une université en région, car il faut attirer les chercheurs et les étudiants de l'extérieur et il faut obtenir des subventions en concurrence avec des équipes qui profitent de masses critiques plus importantes. Malgré ce contexte, l'UQTR a développé de tels secteurs d'expertise, qui peuvent apporter une contribution essentielle au positionnement du Québec dans l'économie du savoir, ainsi que dans les solutions à des problématiques sociales. Ils peuvent aussi offrir une contribution indispensable au positionnement socioéconomique d'une région.

À titre d'exemple, et en tenant compte de la haute priorité que le Gouvernement fédéral vient de reconnaître au secteur de l'hydrogène pour positionner le Canada comme pays leader dans l'instauration d'une nouvelle économie basée sur ce vecteur énergétique, l'UQTR peut tabler avantageusement sur la position très concurrentielle de son Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) sur la scène canadienne et internationale pour mettre en place, sur son campus, une importante structure de recherche, de développement et de transfert technologique. Celle-ci pourrait à la fois favoriser la convergence de plusieurs programmes de recherche menés par nos différents experts (physiciens, chimistes, ingénieurs, spécialistes en PME, et.) et attirer des contributions massives d'agences externes comme le CNRC, par exemple. Un tel secteur d'excellence pourra générer des retombées économiques significatives pour la région, le Québec et le Canada, par le biais de l'émergence et de l'implantation en Mauricie de plusieurs entreprises qui mettront en valeur les brevets ou les technologies qui auront été développés au sein de ce complexe scientifique. Voilà un bel exemple d'une contribution majeure qu'une université en région comme la nôtre, malgré sa taille relativement modeste, peut apporter au développement scientifique et économique au pays. Ce projet nécessitera, bien sûr, une forte concertation entre les deux paliers de gouvernement pour lui assurer un développement soutenu.

La valorisation commerciale et les retombées pour la région et le Québec des recherches dans de tels secteurs performants, qui sont originaux et qui regroupent une masse stratégique suffisante, justifient que le Gouvernement les soutiennent de façon particulière. Ainsi, ils sont en mesure de fournir des innovations dont peut bénéficier l'ensemble de la population québécoise. L'existence de ces secteurs multiplie les chances de développer des nouvelles filières industrielles. Les découvertes, dont la valorisation a des impacts majeurs dans une société, sont souvent faites dans des contextes de besoins très pointus, au confluent d'intérêts dont la convergence est difficile à prévoir. Ils sont source également de partenariats au niveau de la région pour présider à des transferts de connaissances, aptes à relancer une industrie locale (par exemple les pâtes et papiers) ou à créer une nouvelle industrie (par

exemple l'hydrogène) ou à préserver notre environnement (par exemple l'écologie des eaux douces). Toutefois, un équilibre entre la diversité des secteurs et la nécessaire masse critique pour assurer la synergie et la qualité des interactions, amène les universités à devoir faire des choix, particulièrement lorsque le contexte budgétaire de l'université est contraignant.

Par ailleurs, les milieux économique, social et culturel des régions fondent de grandes attentes pour que l'université de leur région leur fournisse divers services d'expertise. Ces attentes sont de plus en plus nombreuses et pressantes. Souvent, cette expertise ne serait pas autrement disponible dans la région. L'université en région doit pouvoir répondre à ces attentes, qui sont facilement comblées par des entreprises de services privées dans les grands centres urbains. Toutefois, ces services rendus par l'université vont au-delà des ressources normalement attribuées pour remplir toutes les missions de l'université, y compris les services à la collectivité.

### **3.2.2 Sous l'angle du financement**

Le soutien de secteurs d'excellence prometteurs en région, constitue une avenue de développement judicieuse pour offrir au système québécois une diversification adéquate de ses champs de recherche, tout en assurant des masses critiques suffisantes. Trois mesures doivent particulièrement être mises à contribution à cet égard :

- un support accru aux organismes subventionnaires du Québec (FQRNT, FQRS, FQRSC);
- l'instauration d'un programme de chaires de recherche du Québec pour les universités en région;
- un financement dédié aux infrastructures de recherche dans les secteurs de renommée nationale, indépendamment de la Fondation canadienne pour l'innovation.

### **3.3 L'attrait de plus en plus prédominant du marché du travail et sa conséquence sur le besoin d'une éducation continue au-delà du diplôme**

La société québécoise a besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée pour faire face aux défis de l'économie du savoir. Or, cela engage les universités à diversifier leur mode de présence et leurs activités, pour répondre aux réalités propres à chaque milieu. Si certains sont en forte croissance, d'autres sont fortement frappés par le chômage et ont des taux de scolarisation universitaire relativement faibles par rapport à la moyenne. Il faut être conscient également que l'évolution du marché du travail donne une place de plus en plus grande à la formation continue. Cela oblige à repenser le rôle de la formation dans un contexte où la démarcation entre l'acquisition d'une formation initiale à l'université et l'intégration sur le marché du travail est de plus en plus mince. Pour une université comme l'UQTR, plusieurs aspects sont à considérer, devant ces tendances.

#### **3.3.1 Incidences sur l'accessibilité et la qualité**

Bien qu'elle recrute des étudiants dans toutes les régions du Québec, comme en font foi les données présentées au tableau 28 du document de consultation, l'UQTR accueillait à l'automne 2000 près de 74% de ses inscrits en provenance de régions présentant, selon les données du tableau 17 du même document, un taux inférieur à 10% de leur population de 15 ans et plus ayant un grade universitaire. Alors que le taux de la population des 15 ans et plus détenant un grade universitaire était de 14 % en 2001 dans l'ensemble du Québec, il n'était que de 9,2 % en Mauricie et de 7,5 % au Centre-du-Québec. À titre de comparaison, ce taux était de 16,7 % dans la région de la Capitale nationale et de 21,6 % dans la région de Montréal<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'édition 2003 des Indicateurs de l'éducation publiée par le ministère de l'Éducation indique que le nombre d'emplois entre 1990 et 2002 a augmenté globalement de 14,4%, mais que ceux requérant un diplôme universitaire a pour sa part bondi de 67%. Si l'on ajoute à cela que les personnes détenant un diplôme universitaire connaissent, au Québec, un taux de chômage plus de trois fois moins élevé que celles n'ayant pas atteint la 9<sup>e</sup> année, on obtient un portrait complexe, en ce qui a trait à l'accessibilité, à la qualité et au financement des universités comme l'UQTR.

S'agissant de l'accessibilité, il faut reconnaître que dans des régions détenant des taux de diplômés universitaires de 7,5% comme le Centre-du-Québec, de 7,8% comme Lanaudière et de 9,2% comme la Mauricie, le défi de l'accessibilité présente plusieurs facettes auxquelles doit s'attarder l'UQTR qui dessert largement ces régions. Le défi de la formation initiale y tient une place prépondérante, plusieurs candidats aux études universitaires étant les premiers de leur cercle familial à fréquenter l'université. Avec des résultats scolaires à l'ordre collégial souvent inférieurs à ceux des candidats aux programmes fortement contingentés, ces étudiants ont parfois besoin d'un soutien particulier pour prendre la décision d'aller à l'université et y persévérer jusqu'à l'obtention d'un diplôme. L'absence de « modèle universitaire » dans leur environnement social, l'éloignement des centres universitaires, la précarité des finances personnelles ou familiales et l'attrait ou la nécessité

---

<sup>1</sup> Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, 2003, *Document de consultation*, p. 16.

que représente pour eux le marché du travail sont autant d'obstacles à franchir. Une université qui, comme l'UQTR, a été mise en place pour accroître l'accès aux études universitaires doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour inciter ces étudiants à fréquenter l'université et les soutenir dans leur projet jusqu'à la réussite. Dans des bassins de population relativement restreints et où les taux de fréquentation universitaire sont plus faibles qu'ailleurs, on ne peut bénéficier d'une économie d'échelle dans les coûts d'enseignement. L'assurance d'une qualité indéniable de la formation offerte exige donc davantage de ressources dans un établissement comme l'UQTR que dans une autre université pouvant desservir un plus grand volume d'étudiants dans plusieurs de ses secteurs de formation.

En mettant au point des initiatives comme le DEC-Bac qui permet une continuité d'études pour ceux qui avaient choisi un cheminement collégial conduisant plus directement à l'emploi, l'UQTR vise à accroître le passage d'étudiants du secteur technique aux études universitaires. Entre les sessions d'automne 1994 et 2003, le nombre de nouveaux inscrits en provenance de la formation collégiale technique a augmenté de 57,1% au Québec, mais de 86,7% à l'UQTR. Ces nouveaux inscrits constituaient 11% du nombre total des nouveaux inscrits à l'automne 1994, mais 25% à l'automne 2003. De telles actions contribuent à accroître le taux d'étudiants s'inscrivant à l'université et présentent des avantages qui appuient la réussite. Il en va de même de la formation pratique dont la présence dans les programmes de l'UQTR est sans cesse croissante. En favorisant l'intégration des connaissances en lien avec les activités professionnelles, la formation pratique améliore la qualité de la formation de l'étudiant, facilite souvent son entrée sur le marché du travail tout en constituant un défi pour maintenir la persévérance jusqu'à la fin du programme d'études. La formation pratique, pour être autre chose qu'une simple expérience de travail, exige des ressources afin de bien sélectionner les milieux de stages et d'y encadrer avec rigueur les étudiants. Encore une fois, le fait de miser sur des groupes-cours d'étudiants plus populeux ne peut constituer pour l'UQTR la seule avenue pour soutenir le développement de la formation pratique dans ses programmes.

L'émergence d'une économie du savoir de plus en plus forte et la croissance des emplois dans ces secteurs posent également la question du développement des régions à faible taux de fréquentation universitaire. Comment en effet produire et retenir assez de diplômés pour agir comme courroie d'entraînement sur le développement de ces secteurs de l'économie à l'échelle des besoins régionaux en matière d'emplois? Dans les régions où elle est présente, l'UQTR a le souci d'offrir des activités de formation continue qui facilitent l'accès à l'université pour ceux qui ne peuvent la fréquenter qu'à temps partiel. Entre 1984 et 2001, l'UQTR a décerné 14 502 diplômes de certificat, dont 65% à des femmes. En comparaison, au cours de la même période, elle décernait 21 631 diplômes de baccalauréat, dont 57,5% à des femmes. Fière de son implication en formation continue, l'UQTR y voit un maillon essentiel dans l'accès à l'université pour les femmes et les hommes des régions qu'elle dessert. Diminuer le financement accordé à ces activités de formation continue viendrait sans aucun doute compromettre cet accès pour des populations généralement moins scolarisées et moins fortunées, les rendant plus vulnérables au chômage et fragilisant davantage les communautés dans lesquelles elles vivent. Par ailleurs, exiger davantage des employeurs dans le financement de la formation pourrait également avoir un impact similaire.

Afin de favoriser la poursuite d'études universitaires chez des adultes déjà sur le marché du travail, l'UQTR dispense des cours dans plusieurs centres situés hors de son campus de

Trois-Rivières et a aussi recours de plus en plus aux technologies de l'information et de la communication pour soutenir partiellement des activités de formation ou encore les offrir entièrement en ligne. Plusieurs expériences démarrent cette année, notamment dans des thèmes touchant la santé, et devraient être prometteuses. De telles activités, même si elles permettent de rejoindre des bassins de population plus grands, requièrent des ressources financières importantes en matière de conception, de réalisation, de promotion et d'encadrement. Si le succès de ces formations doit au moins couvrir leurs frais, il n'est pas évident de penser qu'elles puissent contribuer autrement au financement de secteurs moins fréquentés.

L'UQTR désire également souligner une initiative conjointe qu'elle lancera bientôt de concert avec les entreprises, le monde municipal et la collectivité régionale de la région du Centre-du-Québec, à savoir la mise en place, à Drummondville, d'un centre universitaire de formation et d'intervention en PME. Ce centre, dont les activités s'étendront au-delà de la région, vise à soutenir le développement des PME et à accroître l'accès au savoir pour le personnel d'encadrement de ces entreprises et pour les intervenants en développement économique des milieux desservis. Il s'agit là d'une initiative de formation continue alliant enseignement et recherche et visant les besoins de personnes détenant souvent un premier diplôme d'études universitaires.

### **3.3.2 Sous l'angle du financement**

En faisant valoir les situations dans lesquelles l'UQTR est appelée à intervenir, nous souhaitons plaider pour un financement différencié des universités qui tienne compte des économies d'échelle possibles à certaines et pas à d'autres, ainsi que des efforts à déployer pour accroître de façon significative les études universitaires dans des segments de la population moins scolarisés, plus éloignés des centres universitaires, moins nantis financièrement et vivant souvent dans des collectivités où l'économie du savoir crée peu d'opportunités en matière d'emplois et de développement durable.

Il y aurait quatre avenues à considérer, afin que le financement d'une université comme l'UQTR tienne davantage compte des besoins d'une société où prédominent le savoir et l'employabilité :

- reconnaître l'apport d'un financement différencié à titre d'université en région (voir aussi 3.1.3) pour lui permettre de rejoindre les populations qui n'ont accès que marginalement à l'université et où l'absence d'économie d'échelle dans les coûts d'enseignement compromet l'offre de services universitaires;
- assurer le maintien du financement gouvernemental de la formation continue créditée;
- soutenir la formation universitaire hors campus dans les milieux moins scolarisés et aux prises avec des difficultés économiques;
- soutenir l'employabilité en région par un soutien énergique au développement et à l'encadrement de la formation pratique et des stages.

### 3.4 La baisse démographique au Québec et la vive concurrence des universités dans le recrutement des étudiants

En Mauricie et au Centre-du-Québec, les deux régions que dessert l'UQTR, le nombre des 15-29 ans susceptibles d'entreprendre des études universitaires, chutera dramatiquement au cours des deux prochaines décennies. Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2011, il y aurait une diminution de 16 % de jeunes de cette tranche d'âge relativement à 2001. En 2021, cette baisse atteindrait 30 %<sup>2</sup>. Par ailleurs, ces jeunes quittent de plus en plus nos régions. En Mauricie, la perte migratoire des 15-29 ans était de 1 627 personnes entre 1991 et 1996. Elle est passée à 3 862 entre 1996 et 2001, soit un accroissement de 137 %. Au Centre-du-Québec, un bilan négatif est également observable : 1 823 jeunes ont émigré vers les autres régions entre 1996 et 2001 comparativement à 139 pendant la période 1991-1996<sup>3</sup>.

Selon les données présentées au tableau 28 du document de consultation, 42,7 % des résidents de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'inscrivaient à l'UQTR, à l'automne 2000. Toutefois, 57,3 % se dirigeaient plutôt vers les universités des autres régions, principalement celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. En contrepartie, seulement 2,8 % des résidents de la Capitale nationale, 0,05 % de ceux de la région de Montréal choisissaient d'étudier à l'UQTR.

Entre l'automne 1994 et l'automne 2002, la diminution des sortants des collèges inscrits aux programmes de baccalauréat a été beaucoup plus prononcée à l'UQTR (- 15,1 %) que celle observée pour l'ensemble des universités (- 2,8 %). Cette baisse des inscriptions à l'UQTR était le résultat combiné d'une diminution de 30,4 % des collégiens de la formation préuniversitaire et d'une hausse de 107,8 % des collégiens en formation technique<sup>4</sup>. La baisse des inscriptions s'est surtout fait sentir dans cinq secteurs : lettres (- 57,1 %), sciences pures (- 49,4 %), sciences de l'éducation (- 30,1 %), sciences humaines (-28,8 %) et les arts (- 18,8 %). Sur les pertes des étudiants au baccalauréat provenant des collèges (256) entre les trimestres d'automne 1994 et 2002, 77,7 % étaient observées dans les secteurs des sciences de l'éducation et des sciences humaines.

Comme on peut le constater, le nombre de jeunes de nos régions diminue constamment, une proportion de plus en plus grande d'entre eux se déplace vers d'autres régions pour trouver de l'emploi, les collégiens sont attirés en grand nombre vers les universités des grands centres urbains. Dans le cadre du mode de financement actuel, les universités se concurrencent pour attirer les étudiants chez elles et pour recruter les meilleures ressources professorales. Compte tenu que la part des coûts fixes est proportionnellement moins élevée chez les grandes universités et que celles-ci disposent de marges de manœuvres financières plus importantes, elles peuvent recourir à des ressources publicitaires et à des moyens de promotion qui sont sans commune mesure avec les moyens de promotion dont dispose une université de notre taille. Également, les ressources financières provenant des subventions de recherche plus importantes, des fondations mieux pourvues et d'un large bassin de diplômés

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, 2004, *Perspectives démographiques, Mauricie, Centre-du-Québec, 2001, 2011, 2021, 2031 et 2041*.

<sup>3</sup> UQTR, Direction des affaires départementales, janvier 2004, *Évolution démographique du Québec, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1971-2001*. Sources des données : Institut de la statistique du Québec, Système de migration interne.

<sup>4</sup> UQTR, Direction des affaires départementales, Janvier 2004, Candidats, admis et inscrits en provenance des collèges au baccalauréat dans les universités québécoises, automnes 1994 à 2002, p. 4.

leur permettent de venir offrir à nos bacheliers des bourses de soutien financier pour les études de cycles supérieurs, que nous n'avons pas le moyen d'égaliser ou de dépasser.

### **3.4.1 Incidences sur l'accessibilité et sur la qualité**

Dans ce contexte, l'évolution du taux d'accessibilité aux études universitaires peut sembler favorable pour l'ensemble du Québec, mais de notre point de vue régional, il s'agit d'un transfert des étudiants de notre région vers la métropole et la capitale, qui ne contribue pas véritablement à rehausser significativement le taux d'accès au grade universitaire, pour le porter à la hauteur de celui observé dans les grands centres urbains. On doit donc se demander si les moyens investis par le Gouvernement en enseignement supérieur ne contribuent pas davantage à soutenir ce transfert, et moins à soutenir une accessibilité accrue au baccalauréat et aux grades de cycles supérieurs en région. De plus, la région tend à perdre la relève créative qui pourrait la relancer et l'amener vers la prospérité.

Pour la population régionale, l'accessibilité universitaire repose sur l'offre par son université d'un large éventail de programmes, qui permet à ses jeunes de se former sur place et, du même coup, de demeurer dans la région, de façon à assurer le dynamisme social, l'animation culturelle ainsi que la relève économique. La population dénonce avec vigueur toute fermeture de programme, comme cela a été le cas, chez nous, avec la fermeture des programmes en musique et en théologie.

Par contre, l'accessibilité ne peut pas être maintenue au détriment de la qualité. Il y a des tailles optimales, en termes de nombre de professeurs et de nombre d'étudiants, en dessous desquelles la qualité académique ne peut plus être assurée convenablement, et qui entraînent une perte de l'attrait pour le programme concerné. La mécanique des baisses démographiques et des transferts des nos jeunes vers la métropole et la capitale a des effets sur la fréquentation de certains programmes, notamment dans les disciplines de base liées au baccalauréat d'enseignement au secondaire.

La localisation particulière de notre université entre les principaux pôles urbains du Québec, la concurrence avec les autres universités et la diminution des jeunes en âge de fréquenter l'université amènent l'UQTR à privilégier le développement de programmes qui se démarquent nettement dans le système universitaire, qui créent des milieux stimulants et attrayants pour les étudiants de la région et ceux des autres régions afin, précisément, d'obtenir des volumes, qui permettent d'assurer la qualité de la formation de même qu'une vie intellectuelle intense et dynamique. Dans le contexte d'un nombre important de jeunes qui quittent la région, la population régionale attend de son université qu'elle développe de tels programmes. Ce peut être des programmes exclusifs. Ce peut être des formules de programmes de baccalauréat mieux adaptés à des besoins particuliers, comme les programmes intensifs, les programmes coopératifs, les double bac et les DEC-Bac intégrés, qui facilitent et accélèrent l'accès des collégiens du secteur technique à un grade universitaire. Mais, cette stratégie de distinction et de différenciation par des programmes exclusifs ou originaux peut être facilement battue en brèche par les grandes universités, lorsqu'elles offrent des majeures qui concurrencent ces programmes exclusifs et complémentaires que l'Université s'était données, sans qu'il y ait eu une véritable évaluation d'opportunité systémique par le ministère de l'Éducation. C'est le cas vécu, par exemple en biologie médicale.

Des études démontrent que les diplômés professionnels, notamment dans le secteur de la santé, tendent à demeurer dans les villes où ils ont diplômé. La difficulté actuelle de recruter diverses catégories de personnels en santé pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec illustre cette situation. Le projet de l'Université de Montréal d'une formation médicale décentralisée en Mauricie, avec la collaboration de l'UQTR, est une mesure qui mérite d'être encouragée, car elle favorise la rétention de médecins dans des régions qui souffrent d'une pénurie de médecin, tout en y rehaussant l'expertise médicale. Le projet de programme de baccalauréat en sécurité publique, pour lequel l'UQTR et l'École Nationale de Police du Québec (ENPQ) ont la maîtrise d'œuvre, est également une initiative interuniversitaire qui favorise l'accès à la formation universitaire aux policiers à la grandeur du Québec, tout en réalisant une mise en commun judicieuse des expertises complémentaires de plusieurs établissements. Le Gouvernement doit encourager la formation et le perfectionnement sur place, en région, de l'ensemble des professionnels de ses services parapublics. Il devrait en être de même pour la formation, le perfectionnement des personnels ainsi que la recherche liés aux grandes industries régionales.

Pour accroître sa population étudiante, pour dynamiser son milieu, l'Université tente aussi de recruter des étudiants étrangers, qui peuvent s'installer dans la région et y apporter leur contribution au développement économique. Toutefois, les ressources limitées de l'établissement ne permettent pas de recruter efficacement un volume plus important d'étudiants étrangers. Des initiatives à cet égard méritent un soutien gouvernemental accru. Nous pensons à l'instauration d'un pôle international en région, comme l'UQTR l'a fait lors du dernier *Rendez-vous national des régions*, ou encore à l'initiative du MRCI concernant la promotion des études universitaires en région auprès d'étudiants de plusieurs pays. L'accès des étudiants étrangers aux universités québécoises pose par ailleurs le défi d'assurer des services adéquats d'intégration et d'encadrement de ces étudiants. Cette problématique a été très bien dépeinte dans un avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (décembre 2002). Permettez-nous de réitérer l'à-propos de la recommandation que le Comité consultatif a adressée au ministre de l'Éducation dans cet avis, à l'effet d'élaborer une politique globale à l'égard des étudiants étrangers, contenant notamment l'orientation de mieux soutenir financièrement les établissements pour le recrutement, l'accueil, l'encadrement et la rétention des étudiants étrangers. Le recours à un pourcentage du produit des droits supplémentaires chargés aux étudiants étrangers a été proposé par le Comité consultatif et notre Université l'appuie.

### **3.4.2 Sous l'angle du financement**

L'université est un lieu important pour soutenir la vitalité d'une région, sa capacité de se former et de se développer. La présence importante des jeunes universitaires dans une ville comme Trois-Rivières est un gage de vitalité sociale, culturelle et économique. La ville espère que des étudiants venus de l'extérieur demeurent dans la région et contribuent à son essor économique. La population attend également de son université qu'elle développe la recherche et les études de cycles supérieurs qui soient en mesure non seulement de soutenir son industrie majeure, mais de créer de nouvelles entreprises novatrices, qui créent de l'emploi dans la région. De cette façon, l'université contribue à garder son attrait à la région.

Les mesures de financement qui peuvent favoriser un plus grand attrait des régions pour la formation universitaire se situent à deux niveaux :

- soutenir financièrement la fonction universitaire de services à la collectivité, dont les activités contribuent activement à développer le tissu économique régional et à faire qu'il est plus attrayant d'y venir étudier;
- soutenir le recrutement d'étudiants étrangers en région, en renforçant le quota des bourses d'exemption de frais majorés pour ces étudiants et en appuyant une stratégie de promotion des secteurs d'excellence en région.

### 3.5 La dépendance financière des étudiants

Une des dimensions de la stratégie du Québec pour accroître l'accessibilité aux études supérieures a été de mettre de l'avant un *système d'aide financière aux études*, ou programme de prêts et bourses, de façon à ce que des obstacles d'ordre financier ne viennent pas affecter l'égalité des chances chez les jeunes. Ce choix social s'est reflété par la suite dans une politique de gel des droits de scolarité au niveau universitaire.

En examinant les données de participation au programme ministériel de prêts et bourses, nous pouvons mieux apprécier le rôle de cette mesure pour les étudiants inscrits à l'université. Nous disposons à cet effet d'un éclairage très intéressant qui nous a été fourni récemment par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, qui est l'instance chargée de conseiller le ministre de l'Éducation sur la problématique de l'aide financière et de la réussite. En préparation des audiences publiques qu'il a tenues au cours de l'automne 2003, ce Comité consultatif a en effet déposé, en mars 2003, une étude intitulée «*Vers l'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études*», qui brosse un portrait de l'évolution du programme de prêts et bourses de 1995-1996 à 2000-2001.

Cette étude indique que, pour l'année 2000-2001, 36,5% des étudiants universitaires bénéficiaient d'un prêt et 17,9% d'une bourse. Au baccalauréat, les pourcentages sont de 36% au prêt et de 16,6% à la bourse. À la maîtrise, 49% des étudiants reçoivent un prêt et 29,5% une bourse, tandis qu'au doctorat les taux sont respectivement de 17,9% et 8,4%. D'autres données ont aussi attiré notre attention :

- les femmes sont devenues majoritaires dans tous les programmes menant au baccalauréat, sauf en sciences appliquées
- l'aide financière globale fournie par le programme ministériel de prêts et bourses a chuté de 31,9% entre 1995 et 2001, s'accompagnant d'une baisse du nombre de demandes de 18,9% et d'une baisse du nombre de bénéficiaires de 20% durant la même période (il est impossible de savoir si cette baisse indique une tendance à l'effet que les étudiants auraient moins besoin d'aide financière ou si c'est plutôt là l'effet du retrait du programme de certaines mesures d'aide)
- aux cycles supérieurs, il y a une relation directe entre la durée des études et l'aide financière : moins un domaine est financé, plus la durée des études est longue
- au niveau universitaire, la dette moyenne de ceux qui doivent prendre leur prêt en charge est de 11 674\$ au premier cycle (14 435\$ pour 66% des bénéficiaires qui ont aussi un prêt au collégial), 16 170\$ au deuxième cycle (20 813\$ pour 59% qui ont un cumul de prêts aux niveaux antérieurs) et 20 753\$ au doctorat (27 672\$ pour 45% des bénéficiaires qui ont un cumul de prêts aux niveaux antérieurs).

Dans le contexte de financement difficile que les universités québécoises ont traversé depuis le milieu des années quatre-vingt dix, le programme de prêts et bourses a certes eu un effet régulateur sur la présence étudiante dans les établissements. De plus, on doit noter que le programme de prêts et bourses s'est adapté à la réalité des étudiants (prise en compte des études à temps partiel, du travail-étude, de la remise de dette). Nous croyons donc qu'il est important de veiller au soutien et au renforcement de ce programme de prêts et bourses dans son ensemble, tant en ce qui concerne le niveau de l'aide financière apportée, que l'éventail

des mesures disponibles. Mais avant de faire des remarques plus précises à ce sujet, nous voulons examiner la situation de plus près en ce qui concerne l'UQTR.

Tel que l'illustre le tableau ci-dessous, les étudiants de l'UQTR reçoivent une contribution annuelle de l'ordre 15M\$ dans le cadre du programme ministériel de prêts et bourses. S'agissant d'étudiants à plein temps et en considérant que l'UQTR accueillait 5 846 étudiants à temps plein en 2001-2002, on observe que les bénéficiaires d'un prêt représentent 51% et dans le cas des bourses, 26,8%. Ces pourcentages sont nettement supérieurs à la moyenne d'ensemble des universités (36,5% au prêt et 17,9% à la bourse). À ces prêts et bourses, il faut ajouter la part de bourses d'excellence obtenues par les étudiants auprès des conseils subventionnaires ou de l'Université elle-même. Environ 400 de nos étudiants en sont récipiendaires annuellement, pour une valeur de l'ordre de 1,8M\$ (donnée de 2003-2004).

#### **Taux de participation des étudiants de l'UQTR au programme ministériel de prêts et bourses**

<b>Année</b>	<b>N de prêts</b>	<b>N de bourses</b>	<b>Montant M\$</b>	<b>Rang/24</b>
1999-2000	3,304	1322	15,1	7
2000-2001	2 971	1270	12,8	7
2001-2002	2 992	1567	14,8	7

Très majoritairement, nos étudiants ont aussi des emplois parallèlement à leurs études. Le Ministère pénalise à 50% les revenus gagnés par les étudiants dans le calcul d'attribution de son aide financière. En conséquence l'étudiant doit travailler de plus en plus pour avoir les ressources nécessaires, afin de couvrir les frais de subsistance reliés à la poursuite de ses études. Il faut se rappeler que de nombreuses recherches, dont celle de l'Université du Québec (ICOPE), arrivent à la conclusion que travailler plus de 15 heures/ semaine pour un étudiant à temps plein peut mettre en péril la réussite de ses études. Une autre donnée importante à considérer est que la proportion de femmes qui composent la population étudiante de l'UQTR est de 62%, ce qui peut les confronter davantage à la problématique du travail et de la famille. Pour les étudiants qui ont une famille à charge, soit plus de 30% de la clientèle de l'UQTR, ils ont à assumer une responsabilité économique plus grande. Il faut donc envisager que non seulement l'étudiant soit soutenu pour ses études, mais aussi qu'il le soit pour ses responsabilités économiques à l'endroit de sa famille. Cette réalité famille-étude est particulièrement à considérer quant à la persévérance dans les études. Il en est de même pour ceux qui poursuivent leurs études à temps partiel, qui comptent pour 40% l'UQTR.

### 3.5.1 Incidence sur l'accessibilité et la qualité

Selon les données statistiques du programme ministériel de prêts et bourses, environ 60 000 étudiants universitaires reçoivent annuellement une aide financière sous forme de prêt, la moitié de ce nombre ayant aussi accès à une bourse. Plus de la moitié de la population étudiante à temps plein de l'UQTR est au nombre de ces bénéficiaires.

La situation est très claire en ce qui nous concerne. La présence d'un vigoureux programme de prêts et bourses ministériel a été et demeure fondamentale. Au cours des dernières années, grâce notamment à l'apport de sa Fondation, l'UQTR a accru les bourses institutionnelles à ses étudiants, mais cela reste marginal par rapport à l'aide ministérielle (moins de 10%). Le risque que bon nombre d'étudiants ne persévèrent pas à l'université ou s'y endettent de façon dramatique durant leurs études serait donc très grand s'il y avait une diminution de l'aide ministérielle. C'est une question qui doit être prise avec grand sérieux. Investir dans le soutien financier des jeunes, c'est investir dans leur persévérance à l'université.

Selon les résultats de l'étude ICOPE, on se doit aussi de considérer que les chances de l'étudiant de réussir ses études universitaires sont accrues de façon importante, s'il est inscrit à temps complet. Une aide financière appropriée peut être un incitatif important tout comme des mesures de dépistage et d'encadrement des étudiants en difficulté financière.

Plus particulièrement et en considérant les situations auxquelles nous sommes confrontés comme université en région en matière d'aide financière aux étudiants, il y aurait deux priorités à soutenir :

- a) **les bourses de maîtrise et de doctorat** : nous sommes dans une économie du savoir, où la société se doit de valoriser les études de maîtrise et de doctorat. Or, ce n'est encore qu'un faible pourcentage des étudiants (environ 10% à la maîtrise et 2% au doctorat selon les *Indicateurs de l'éducation 2002*) qui demandent leur admission à ces programmes. Parmi les facteurs qui peuvent l'expliquer, il faut certes considérer le niveau d'endettement des étudiants à leur sortie des études de premier cycle universitaire (taux d'endettement moyen de 14 435\$ selon le rapport du Comité consultatif) et l'attrait de l'emploi rémunéré où les possibilités sont très intéressantes pour les bacheliers. Il faudrait pouvoir offrir à l'étudiant une alternative toute aussi intéressante au niveau des études avancées, et la perspective d'une bonne bourse est déterminante à cet égard. Or, dans le contexte présent, la principale source de bourse à ce niveau demeure celle des programmes d'excellence des organismes subventionnaires, ou encore celle des postes d'auxiliaires de recherche et ce ne sont que les meilleurs étudiants qui y ont accès. À notre avis, il serait prioritaire d'assurer dans le programme ministériel une plus grande accessibilité aux bourses de maîtrise et de doctorat en région et, d'autre part, il serait souhaitable de renforcer les programmes de bourses d'excellence de maîtrise et de doctorat des organismes subventionnaires québécois. L'accès élargi à de telles bourses offrirait aux étudiants la stabilité financière dont ils ont besoin à cette étape pour s'engager aux cycles supérieurs. À notre avis, les étudiants seraient également davantage portés à persévérer à l'université après leurs études collégiales, sachant que les perspectives d'étudier avec une bourse leurs sont favorables non seulement au baccalauréat mais aussi à la maîtrise et au doctorat.

- b) l'aide aux étudiants à temps partiel** : le Comité consultatif s'intéresse dans son étude à l'accueil fait au nouveau programme de prêts pour les étudiants à temps partiel récemment instauré. Ce programme marque une ouverture très importante, adaptée au contexte social actuel et il mérite d'être poursuivi. À notre avis, les besoins iront croissants à ce chapitre. Par exemple, nous devons être très attentifs au fait qu'une proportion majoritaire d'étudiants universitaires est aujourd'hui composée de femmes et il est important de prévoir un programme famille-étude pour favoriser la persévérance aux études. Plusieurs parents vont recourir au statut d'étudiant à temps partiel pour mieux répondre à leurs obligations familiales et nous devons nous soucier qu'ils puissent vivre cette transition adéquatement et prévoir des mesures qui ne les pénalisent pas dans la poursuite de leur cheminement universitaire. Bon nombre choisiront ultérieurement de revenir aux études à plein temps et c'est ce passage qu'il faut préparer. Il y aurait donc lieu de valoriser les mesures d'aide d'appoint à l'endroit des étudiants à temps partiel, particulièrement chez ceux qui ont une famille à leur charge. Il faut certainement considérer un allongement du nombre de sessions admissibles aux prêts et bourses, sans pénalité, voire explorer également des bourses possibles du type de celles mises de l'avant en l'année 2000 dans le cadre du programme travail-étude, pour reconnaître cette fois le travail à la maison auprès de la famille, soit des bourses famille-étude.

### 3.5.2 Incidence sur le financement

L'amélioration de la qualité de l'aide financière et de son accès à nos étudiants est la garantie d'un système tourné vers l'avenir, tout en étant bien arrimé avec la réalité présente. Le système de prêts et bourses du Québec est un acquis essentiel face aux défis de l'économie du savoir et particulièrement vital pour la fréquentation et le développement de nos universités en région. Nous souhaitons d'ailleurs un renforcement des prêts et bourses en région, en regard de deux priorités : les études de cycles supérieurs et les études à temps partiel, ce qui inclut un soutien de type famille-étude.

Dans l'étude de la situation financière des étudiants, la présente Commission parlementaire nous invite par ailleurs dans son document de consultation à identifier les principes qui devraient être privilégiés eu égard au montant des droits de scolarité chargés aux étudiants. Certains font le lien entre la situation de sous-financement des universités québécoises par rapport aux autres universités canadiennes, et le gel des droits de scolarité. Pour notre part, nous tenons à réitérer que le gel des droits de scolarité est un choix de société et que c'est donc au Gouvernement de déterminer si ce choix est toujours légitime. Le rattrapage financier des universités n'en est pas moins essentiel et toutes les avenues pertinentes devront être examinées. La CRÉPUQ en suggère quelques-unes, comme par exemple l'indexation annuelle des droits de scolarité ou leur modulation en fonction des secteurs de formation.

Il faut par ailleurs considérer que la facture de l'étudiant comporte aussi des frais afférents qui sont chargés par les universités et dont la tendance est à la hausse dans plusieurs établissements. Bien que ces frais afférents soient inférieurs à la moyenne à l'UQTR, nous appuyons l'instauration d'une politique de frais afférents uniforme dans les universités, afin que cet aspect soit régularisé.

### 3.6 Le cyberspace et l'économie du savoir

Nous assistons présentement à une révolution numérique qui touche toutes les sphères de la société et le milieu de l'éducation est concerné au premier chef par ces changements. Les TIC ont une signification toute particulière dans les milieux universitaires, car elles transforment le rapport entre les individus et le savoir. De plus, la vitesse et le renouvellement des savoirs s'accroissent et remettent en question la division classique entre la période d'apprentissage et la période de travail. La part des connaissances dans le travail ne cesse de croître, de sorte que la production des savoirs et l'apprentissage font désormais partie intégrante de l'activité professionnelle.

Avec le développement des TIC, les économies des pays industrialisés entrent dans une nouvelle ère de développement caractérisé essentiellement par une révolution du savoir, ce dernier étant maintenant reconnu comme facteur principal d'expansion économique qui s'ajoute aux ressources naturelles et aux capitaux. Le développement des sociétés devient alors étroitement lié à leur capacité à propulser leurs industries du savoir et à créer une solide économie du savoir.<sup>5</sup>

#### 3.6.1 Les incidences sur l'accessibilité

La mission fondamentale d'une université en région est d'augmenter l'accessibilité aux formations qu'elle offre. L'UQTR est très concernée par l'atteinte de cet objectif, et c'est pourquoi elle s'est engagée résolument depuis quelques années à développer des formations en ligne exclusives s'adressant à des apprenants pouvant provenir de tout le territoire du Québec.

##### i) la formation en ligne

Les étudiants qui se présentent dans les universités de nos jours ont pour la plupart une bonne maîtrise des technologies de l'information et des communications. Leurs attentes sont élevées envers le type de formation qu'ils recevront dans nos institutions. Il leur est facilement possible, grâce aux technologies, d'avoir accès à des cours ou des programmes provenant de toutes les universités du monde. Afin de demeurer concurrentielle avec les autres établissements, l'UQTR se doit donc d'offrir à sa clientèle des formations en ligne dans ses créneaux d'excellence et d'exclusivité.

Différentes organisations professionnelles comme l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, les travailleurs de l'industrie papetière et les technologistes médicaux du Québec ont déjà demandé à l'UQTR de répondre à leurs besoins de formation à distance. Ces professionnels et techniciens ne peuvent se rendre sur les campus pour y suivre une formation traditionnelle. L'UQTR, à l'aide des technologies, a développé des programmes de formation à distance pour répondre à la demande de ces clientèles, supprimant ainsi les notions d'espace et de temps qui étaient une contrainte majeure dans leurs cas. À la

<sup>5</sup> Canada. Industrie Canada. 1997, le Canada et l'économie du savoir. (<http://www.strategis.ic.gc.ca/SSGF/it04360.html>)

lumière des expériences vécues et de la demande croissante pour ce type de formation, l'UQTR s'est résolument engagée à accroître sa présence sur l'Internet.

#### ii) la recherche et les technologies

Le domaine de la recherche s'est profondément transformé avec l'apport des technologies. Les groupes de recherche performants à l'échelle mondiale sont maintenant composés de personnes dont la localisation n'a plus d'importance. Ces communautés virtuelles de scientifiques, souvent même interdisciplinaires, peuvent à l'aide des technologies communiquer, échanger, produire et publier. Le partage de l'information, le travail collaboratif, les publications en ligne, les échanges de données, l'accès à la documentation à distance sont aujourd'hui monnaie courante. Les chercheurs qui veulent se démarquer doivent intégrer cette communauté. L'UQTR les encourage fortement à adhérer à cette vague porteuse. Pour ce faire, elle doit mettre à leur disposition des équipements performants et un réseau de télécommunication à large bande leur permettant de communiquer avec l'ensemble de la communauté scientifique. L'UQTR a obtenu de la Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI) des fonds qui lui permettront de moderniser ses infrastructures technologiques. Cependant les mises à niveau et le déploiement de nouvelles technologies dans ce domaine doivent être faites sur une base régulière afin de pouvoir répondre aux exigences de la mondialisation et rester compétitif.

#### iii) l'intégration des technologies

Les universités québécoises se doivent d'avoir un plan d'intégration des technologies si elles veulent rendre accessible à distance la gamme de services qu'elles dispensent. L'information à fournir sur les programmes, l'admission et l'inscription en ligne, la gestion du dossier académique, le soutien informatique et réseautique, l'accès à distance pour la formation ou l'information, l'accès à la bibliothèque virtuelle, l'encadrement des stages, le travail collaboratif exigent des infrastructures technologiques robustes et conviviales.

### **3.6.2 Les incidences sur la qualité**

Afin de rendre accessibles ses formations et les services qu'elle offre sur l'Internet, l'Université doit s'assurer que tous les intervenants sont en mesure d'utiliser le plein potentiel des technologies mises à leur disposition :

- les professeurs doivent bénéficier d'un support pédagogique et technologique indispensable à la production et à la diffusion du matériel de formation qu'ils développent. L'Université doit continuer d'offrir des sessions de formation sur les TIC et développer le Centre de technopédagogie déjà mis en place;
- les professeurs doivent maîtriser les outils de gestion et de communication pour l'encadrement et le suivi académique des apprentissages. Il faut leur offrir des programmes d'initiation et de formation;
- les étudiants doivent connaître et utiliser les outils technologiques nécessaires à leur apprentissage. L'Université doit leur offrir des programmes d'initiation, de formation ou de mise à niveau;

- les intervenants doivent maîtriser les systèmes de gestion et d'apprentissage qui sont déployés, ces systèmes doivent être conviviaux et accessibles en tout temps et en tous lieux. Il faut instaurer une veille technologique et assurer un support technique qui soit accessible en tout temps.

### 3.6.3 Sous l'angle du financement

Le développement et l'intégration des technologies exigent un effort et des investissements importants de la part d'une communauté universitaire. L'UQTR, ayant à son actif deux plans d'intégration des technologies dans l'enseignement, a résolument démontré l'importance qu'elle accordait à ce secteur. De plus, des subventions majeures obtenues auprès d'organismes comme Industrie Canada, l'Agence universitaire de la Francophonie et Valorisation Recherche Québec pour développer des cours en ligne de même que la Fondation Canadienne pour l'Innovation concernant les infrastructures technologiques témoignent bien des efforts faits dans la recherche de financement au cours des dernières années.

Les nouvelles générations d'étudiants qui arrivent dans les universités sont déjà fortement imprégnées de la culture technologique. C'est au quotidien qu'ils ont recours aux technologies autant pour leurs besoins de formation que pour leurs activités personnelles. Voilà pourquoi l'UQTR veut demeurer compétitive et même être à l'avant-garde dans ce secteur.

La réflexion qu'il y aurait à faire, croyons-nous, serait d'évaluer si nous n'en sommes pas au point de devoir considérer plus formellement l'évolution des technologies comme un phénomène structurant dans les universités et en conséquence de déterminer s'il ne faudrait pas en faire un élément spécifique du financement des universités. Jusqu'à maintenant, l'UQTR a dû s'aménager du financement à l'intérieur de son budget régulier ainsi que de son budget d'immobilisations. Également, elle a bénéficié d'octrois externes pour la réalisation de projets spécifiques. Mais cette aide externe, qui n'est pas formellement structurée comme c'est le cas en recherche, demeure aléatoire et par ailleurs la poussée des technologies est telle que nous craignons de ne pouvoir maintenir le rythme avec des coûts déjà à la limite du financement que reçoit l'UQTR. La question est de savoir si on veut maintenir les avancées du Québec en cette matière. Si la réponse est oui, il y aurait deux avenues de financement à considérer en particulier au niveau universitaire.

- **La réalisation de cours en ligne** : ces projets nécessitant un important investissement de temps et d'énergie, ils ne peuvent être mis en place avec le budget régulier actuel de l'UQTR;
- **La consolidation et l'expansion de l'infrastructure technologique** : le but est d'accroître l'accessibilité, l'offre de services de qualité et le déploiement de l'Université à l'échelle internationale.

### 3.7 Le développement multiculturel de nos sociétés

En premier lieu, nous voulons sensibiliser les membres de la Commission aux enjeux auxquels sont confrontées les universités dans le contexte de la globalisation<sup>6</sup> :

- les enjeux académiques (liés à l'internationalisation de l'éducation);
- les enjeux économiques (la question de l'éducation comme bien marchand ou comme bien public global (rondes de négociation à l'OMC), l'apparition de nouveaux acteurs concurrents des universités, comme par exemple les entreprises de E-Learning, les universités virtuelles);
- les enjeux sociaux (résultant de l'écart croissant entre les pays du Nord et ceux du Sud pour l'accès au savoir, les questions liées à l'exode des cerveaux Sud-Nord et Nord-Nord);
- les enjeux liés aux modes de régulation de l'espace global (les universités sont encore régulées par les États-Nations mais les enjeux globaux débordent les enjeux nationaux et les universités doivent réfléchir sur leur nouveau rôle dans la Société civile globale).

#### 3.7.1 Incidences de l'internationalisation sur la qualité, sur l'accessibilité et sur le financement des universités

Le défi de l'internationalisation est de renforcer, de façon durable, la capacité de l'Université à remplir sa mission de formation afin que les étudiants qu'elle forme soient en mesure de répondre adéquatement aux besoins engendrés par le monde en gestation (la nouvelle économie, la mondialisation, le développement de sociétés multiethniques, etc.) et, par conséquent, à ceux des entreprises et des acteurs économiques, sociaux et culturels des milieux proximal (régional, national) et distal (international)<sup>7</sup>.

Concrètement, pour l'Université du Québec à Trois-Rivières, il s'agit d'internationaliser ses programmes de formation, de recherche et de services à la collectivité, de renforcer les partenariats développés avec ses partenaires et ses homologues étrangers, ainsi que de sensibiliser la communauté universitaire au défi du développement. Cette internationalisation implique l'apprentissage des langues étrangères, le développement de la mobilité des personnes (stages et séjours d'études à l'étranger pour les étudiants, programmes d'échanges de professeurs avec des institutions étrangères partenaires, etc.), et des projets de coopération scientifique sur la scène internationale afin de former des agents de changement des milieux ouverts sur le monde. Bref, former des acteurs de la mondialité, en considérant les quatre grands axes de l'internationalisation<sup>8</sup>.

Relativement à l'axe «Éducation – Formation», l'UQTR doit réviser ses programmes d'études et développer de nouveaux cours et activités visant au développement de l'apprentissage des langues étrangères (notamment l'anglais et l'espagnol) et des

<sup>6</sup> «Globalisation et Universités – Nouvel espace, nouveaux acteurs», Sous la direction de Gilles Breton & Michel Lambert, Éditions UNESCO, Les presses de l'Université Laval (2003)

<sup>7</sup> À titre d'illustration, se référer au document suivant : La «Grille des compétences internationales», FuturEd et le BCEI (2002)

<sup>8</sup> «Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse», Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2002)

compétences interculturelles<sup>9</sup>. Elle doit aussi favoriser l'internationalisation des problématiques de recherche, les cotutelles de thèses avec des institutions étrangères choisies en fonction de leurs créneaux d'excellence, l'organisation et la participation à des Colloques et à des Séminaires internationaux de recherche. L'UQTR doit également poursuivre et renforcer ses initiatives originales en matière d'animation interculturelle sur son campus, d'accueil et d'intégration de ses étudiants et de ses professeurs (qui jouent le rôle important de prescripteur auprès des étudiants) en provenance de l'étranger<sup>10</sup> qui constituent des acteurs clefs de l'acculturation réciproque entre les membres de la communauté universitaire. L'UQTR encourage la Commission à considérer l'offre d'une aide matérielle spécifique à cette fin qui a une forte incidence sur le recrutement (axe 2), la rétention et l'intégration des étudiants étrangers ainsi que sur l'apprentissage de l'ouverture à d'autres cultures pour les étudiants québécois. Cette intégration pourrait aussi favoriser l'immigration et l'installation dans la région de la Mauricie telles que préconisées par une des initiatives du MRCI<sup>11</sup> et qui a fait récemment l'objet d'une Entente avec l'UQTR.

Concernant l'axe «Mobilité», l'UQTR a plusieurs défis à relever. L'intérêt croissant des étudiants étrangers pour le Québec a favorisé une concurrence accrue entre les universités québécoises pour s'attirer les clientèles internationales. Dans le contexte financier que nous connaissons, notre institution dispose de peu de moyens pour favoriser ses actions promotionnelles à l'étranger (participation aux Salons de recrutement, etc.). Nous voudrions pouvoir mettre en application une stratégie de recrutement international ciblé, exploitant les avantages distinctifs de l'UQTR dans ses créneaux d'excellence. Contrairement aux universités québécoises beaucoup plus anciennes qui, depuis longtemps, ont pu développer et exploiter leurs réseaux de diplômés à l'étranger, le capital de notoriété de notre université auprès de segments de marché potentiel important est relativement faible. Nous faisons donc face à une forme de concurrence déloyale qui pourrait être compensée par une aide financière ciblée du Ministère<sup>12</sup>.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'effet structurant du Programme de bourses de courts séjours d'études à l'étranger qui favorise la mobilité des étudiants québécois vers des institutions partenaires à l'extérieur du Québec. Il faut toutefois déplorer le fait qu'il ne permet qu'à une très faible proportion (de l'ordre de 1 %) d'étudiants d'en bénéficier. Ce n'est pas suffisant. Afin de pouvoir offrir aux étudiants de l'UQTR des possibilités de séjours d'études à l'étranger de type «clefs en main» dans une optique de mobilité à valeur ajoutée bidirectionnelle dans ses créneaux d'excellence de formation (plutôt que dans l'optique des échanges CREPUQ que l'on pourrait qualifier de «tous azimuts»), il serait souhaitable que nous disposions de moyens financiers pour permettre à nos responsables de programmes de rencontrer leurs homologues étrangers et d'établir avec eux l'adéquation entre nos cursus respectifs et de pouvoir proposer aux étudiants des grilles de cours pré-établies visant les objectifs de formation. Pour des raisons similaires à celles évoquées

<sup>9</sup> «Comprendre les différences», Série de documents de travail sur l'enseignement supérieur au Mexique, au Canada et aux Etats-Unis, Document de travail # 11 : «La mondialisation et les compétences au 21<sup>ème</sup> siècle : Défis pour l'enseignement supérieur en Amérique du Nord», Fantini, Arias-Galicia & Guay, CONAHEC (2001)

<sup>10</sup> À titre d'exemple, mentionnons la création du Comité d'intégration internationale universitaire (CIIU) en 2001 qui s'est mérité plusieurs prix, notamment celui dans la catégorie AVENIR Entraide, paix et justice au Gala Force Avenir 2002, et celui de Hommage bénévolat Québec dans la région de la Mauricie en 2003.

<sup>11</sup> «Stratégie de promotion et de recrutement des étudiants étrangers diplômés en vue de l'immigration permanente», MRCI, Direction générale de l'immigration sociale et humanitaire

<sup>12</sup> Le PIEQ ne tient pas compte de facteurs de contingence pour considérer ce type de déséquilibre.

précédemment, les jeunes universités comme l'UQTR ont pu signer un certain nombre d'ententes de coopération scientifiques générales, mais qui n'ont pas mis l'accent sur les modalités pratiques de mobilité (équivalence des programmes, des cours, des crédits, etc.). Pour optimiser l'impact du Programme de bourses de courts séjours d'études à l'étranger sur l'internationalisation effective des programmes de l'UQTR, nous suggérons au Ministère de mettre sur pied un Programme d'aide financière visant cette opération d'adéquation de programmes<sup>13</sup>.

Relativement à l'axe «Exportation», nous rappelons aux membres de la Commission qu'au cours des vingt dernières années, l'UQTR a été relativement très active (en considérant la taille de l'institution) sur la scène internationale, notamment dans des projets ponctuels de délocalisation de programmes de second cycle en sciences de l'éducation (Seychelles, Côte d'Ivoire, Tchad, Guinée), en sciences des pâtes et papiers (Venezuela), en sciences de la gestion (Maroc), ainsi que dans des projets importants d'assistance technique ou de renforcement institutionnel en ingénierie (Maroc), en chimie-biologie, communication sociale et mathématiques & informatique (Viêt-nam). Étant donné le départ à la retraite d'un certain nombre de professeurs pionniers en la matière et ses ressources humaines limitées, l'UQTR se trouve contrainte à réévaluer la priorité à accorder à cet axe, et souhaiterait pouvoir initier un programme de transfert de compétences aux nouvelles générations de ses professeurs.

Nous tenons à informer les membres de la Commission d'une initiative régionale unique au Québec : celle de la création, en 1998, du Consortium institutionnel de développement international et de coopération (CIDIC) qui regroupe la Commission scolaire Chemin-du-Roy, le Cégep de Trois-Rivières, le Collège Laflèche et l'UQTR. Par l'intermédiaire du CIDIC, les établissements membres se donnent les moyens de répondre à des appels d'offres en matière de projets de coopération internationale devant impliquer des compétences distinctives, complémentaires et intégrant verticalement plusieurs niveaux de formation. Cet outil est particulièrement bien adapté au contexte des projets de développement durable et offre l'avantage d'un «guichet unique» dans une approche client.

Enfin, concernant l'axe 4 «Rayonnement positionnement», nous pensons que le développement de partenariats internationaux en matière de formation et plus particulièrement de recherche est crucial pour l'avenir de l'Université. Cet axe est en quelque sorte une résultante des trois autres (qui ne sont pas indépendants) mais nécessiterait également un soutien promotionnel ciblé en fonction des créneaux d'excellence et distinctifs de l'UQTR. Jusqu'à maintenant, nous pourrions qualifier notre façon de faire de «réactive», puisque nous accueillons régulièrement des délégations en provenance d'institutions de l'étranger qui cherchent des partenaires, plutôt que de prendre nous-mêmes l'initiative de choisir et de solliciter les institutions qui, dans le monde, ont le potentiel de contribuer au renforcement de notre positionnement stratégique dans l'espace des systèmes (universités, entreprises, etc.) producteurs et diffuseurs de la connaissance. L'enjeu est stratégique pour l'UQTR et nous pensons qu'un soutien permettant de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sollicitation ciblée contribuerait à un meilleur positionnement du Québec sur la scène internationale de l'éducation.

---

<sup>13</sup> L'Université Laval a été en mesure de réaliser ce type d'opération grâce au soutien financier d'une Fondation privée.

### 3.7.2 Sous l'angle du financement

Dans le contexte de la globalisation et de la mondialisation, la mission fondamentale des universités s'est élargie puisqu'elle doit désormais tenir compte de nouvelles dimensions dans la formation des personnes et la production de la connaissance, notamment celle de l'internationalisation. Cet élargissement fait en sorte que les paramètres traditionnels de l'équation universitaire doivent être révisés pour tenir compte du caractère additif des nouvelles dimensions de la tâche à accomplir.

### 3.8 La problématique du financement, telle que vécue par l'UQTR

L'UQTR est en voie de rétablissement financier. Le budget révisé 2003-2004 indique un déficit de 100 600 \$ et, à moins d'imprévus, les états financiers définitifs devraient présenter une situation d'équilibre budgétaire pour 2003-2004. Un tel résultat est fort heureux. Il permet à l'UQTR de devancer de deux ans l'atteinte de son équilibre budgétaire tel que convenu par un addenda à son contrat de performance avec le ministère de l'Éducation. Il fait suite à plusieurs années de budgets déficitaires causés à la fois par une diminution de la clientèle étudiante, des réductions importantes de la subvention générale du Ministère entre 1993 et 1998 et une contribution, au cours de la même période, à la péréquation réseau au sein de l'Université du Québec.

Pour arriver à de tels résultats, notre jeune Université a dû consentir d'immenses sacrifices afin de résorber ces déficits récurrents. Au nombre des mesures de rationalisation et des coupes budgétaires qu'elle a appliquées on doit souligner : deux programmes de départs accélérés à la retraite chez ses professeurs et ses personnels, des concessions salariales de la part de ses employés incluant aussi des congés de primes au Régime de retraite (RRUQ), des réductions d'effectifs, des coupures répétées dans les différents services et unités, une réduction du nombre de ses activités d'enseignement et des fermetures de programmes. Pendant ces mêmes années, la subvention générale du ministère de l'Éducation, elle, a fluctué grandement : 52,7 M\$ en 1993-1994, 45,5 M\$ en 1997-1998, puis 50,7 M\$ en 1998-1999 et à nouveau 51,9 M\$ en 2000-2001 et finalement 62,2 M\$ en 2003-2004.

Ces années très difficiles du déficit «zéro» du gouvernement du Québec, qui ont sévèrement affecté le financement des universités, furent suivies de l'ère des contrats de performance qui apportèrent aux universités québécoises, en plus d'un réinvestissement vital, une nouvelle formule de financement des universités. Ces contrats de performance rendaient conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de «performance», l'obtention du réinvestissement ministériel. Les contrats de performance valables pour la période 2000-2003, comportèrent une centaine d'indicateurs qui furent suivis de façon rigoureuse par le Ministère, sur la base de rapports semestriels fournis par les universités. La nouvelle formule de financement abolissait à la fois les ententes «historiques» de la subvention de base, et le financement à la marge de chacun des nouveaux étudiants équivalent à temps plein (EEETP), pour la remplacer par un financement à 100 % des étudiants à un coût moyen observé par champ disciplinaire et par cycle d'étude. Lors de la négociation de ces contrats de performance, il apparut que les petites universités et qui plus est, les petites universités en région, plus jeunes que les autres, pourraient difficilement s'accommoder d'une telle formule. Aussi une mesure fut ajoutée à la formule pour tenir compte de l'accessibilité géographique aux études universitaires, qui s'est traduite par l'allocation d'une somme supplémentaire de 23,5 M\$ pour le facteur «région» et le facteur «effet de taille».

Ce réinvestissement, la CRÉPUQ l'a bien souligné à l'époque, arrivait à point nommé pour les universités québécoises. Cependant, le rattrapage réalisé ne faisait que replacer au niveau de 1994 leur financement. Et aujourd'hui, comme le souligne le mémoire de la CRÉPUQ adressé à la présente Commission parlementaire, et que nous partageons totalement, les universités québécoises souffrent encore d'un sous-financement de 375 M\$ par rapport à leurs consoeurs des autres provinces canadiennes. Cette évaluation est d'ailleurs le résultat de travaux conjoints entre le Ministère et la CRÉPUQ.

Ce sous-financement a deux conséquences très importantes dans une Université comme la nôtre. La première est que l'équilibre budgétaire auquel nous parviendrons vraisemblablement dès 2003-2004 après de nombreux sacrifices, demeure précaire. Aux conditions actuelles, il suffirait que l'un ou l'autre des paramètres suivants ne nous soit plus aussi favorable, pour que l'équilibre financier de l'UQTR soit à nouveau menacé : la continuité de la hausse de clientèle étudiante connue depuis les trois dernières années à l'UQTR, le niveau des revenus additionnels obtenus sous l'angle notamment des coûts indirects de la recherche aux deux paliers de gouvernement, le niveau des masses salariales et le niveau relativement bas des taux d'intérêt. Ce dernier élément concernant les taux d'intérêt nous amène à souligner une deuxième conséquence du sous-financement des universités, à savoir le déficit accumulé de l'UQTR, qui sera de l'ordre de 24,5 M\$ au terme de l'exercice financier en cours, ce qui entraîne des coûts d'intérêts annuels de plus de 1 M\$. L'UQTR a su depuis sa création faire preuve d'une gestion responsable et efficiente des fonds publics mis à sa disposition et à venir jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, sa situation financière était en équilibre et elle n'avait aucun déficit accumulé. La période de compressions budgétaires gouvernementales en éducation qui l'a amputée de 25% de son financement sur les cinq années suivantes, jumelée à une baisse de sa fréquentation étudiante pendant la même période et la nécessité de contribuer à la péréquation au sein des établissements du réseau uquiste, ont alors entraîné une spirale négative que l'UQTR a pu contenir en partie jusqu'en 1998-1999 (elle était alors en équilibre, mais avec un début de déficit accumulé de 5,3 M\$), spirale qui a ensuite été marquée par des déficits successifs de 7,6 M\$ en 1999-2000, de 6,0 M\$ en 2000-2001, de 4,1 M\$ en 2001-2002 et de 1,2 M\$ en 2002-2003.

Aussi, en ce qui concerne l'UQTR, nous ne saurions trop insister auprès des membres de cette Commission sur l'importance d'un financement accru dans les universités québécoises. Ce réinvestissement conditionne, bien sûr, la capacité de nos institutions, et particulièrement pour une université comme la nôtre, à pouvoir offrir à leurs étudiants la meilleure formation qui soit et à pouvoir maintenir la concurrence avec des institutions désormais situées partout dans le monde. Nous croyons aussi que les membres de cette Commission devraient s'assurer que les universités bénéficient d'un financement stable et prévisible. Dans un établissement universitaire, où la majorité des coûts sont fixes, que ce soit pour la formation ou la recherche, la connaissance des règles de financement et du financement lui-même, sur une période de temps raisonnable, permet aux universités dont les projets sont toujours à long terme, de pouvoir ajuster leurs décisions.

L'UQTR considère également que les travaux de bonification de la formule de financement qui ont été amorcés par un comité conjoint Ministère/CRÉPUQ devraient d'une part, prendre en compte la différence entre les coûts moyens dans les grands centres et les coûts moyens dans les régions et permettre d'autre part d'introduire un financement particulier pour les universités en région fortement sollicitées au chapitre du développement de leur collectivité.

Mais comme nous l'avons souligné précédemment au chapitre 3.1 de notre mémoire, nous entrons dans une période où une université comme l'UQTR, si elle veut assurer sa viabilité et son développement à long terme, doit savoir changer son approche et mieux se différencier par rapport à la concurrence. Le rapport du comité international d'experts qu'elle a mandaté pour évaluer son positionnement stratégique à long terme, lui recommande fortement une telle avenue. Aussi, alors qu'elle est à finaliser son prochain plan stratégique

pour la période 2004-2007, l'UQTR envisage de recentrer son action et ses ressources sur des secteurs où elle démontre de l'excellence et du leadership au Québec. Nous sommes ici au cœur du défi d'accessibilité et de qualité qui a été confié à l'UQTR, et il nous apparaît donc très important qu'une telle démarche stratégique de développement soit non seulement prise en compte et soutenue dans un éventuel réinvestissement à l'endroit de l'UQTR, mais aussi qu'elle soit menée dans un esprit de dialogue constant avec le ministère de l'Éducation. Nous pourrions par exemple nous inspirer à cet égard du modèle des universités françaises, qui établissent avec leur Gouvernement une entente réciproque de développement, tenant compte de leurs orientations, de leur complémentarité avec les autres établissements dans la mission d'enseignement supérieur du pays et également du financement. Les contrats de performance que les universités québécoises et le Ministère se sont donnés pour la période 2000-2003 reposaient sur un tel cadre de dialogue, mais il faut se demander si le contrôle des indicateurs n'a pas pris le pas sur la vision prospective qui doit animer les rapports entre les universités et le Ministère. Profitant de l'année de transition dans laquelle nous sommes à la suite de l'échéance des contrats de performance initiaux, nous souhaiterions que soit considérée par cette Commission, la possibilité que le Ministère et les universités se dotent de telles *ententes de développement* et qu'un réinvestissement soit apporté aux universités pour en favoriser la réalisation. Les objectifs structurants que l'UQTR compte se donner pour l'avenir autour de secteurs d'excellence, seraient au cœur d'une telle entente. Celle-ci pourrait être établie sur une période de cinq ans, ce qui assure une base de soutien stable pour une planification stratégique.